

# BILAN DU PROJET ACADÉMIQUE 2018 - 2022

*Des ambitions partagées...  
...sur les chemins de la réussite*







En décembre 2017 était présenté le projet 2018-2022 de l'académie de Nantes : "Des ambitions partagées... sur les chemins de la réussite."

Le présent document élaboré par Yves BOURDIN, directeur de la pédagogie, en lien avec Pierre JAUNIN, secrétaire général, et les 36 référents académiques responsables d'axe présente le bilan de ces cinq années autour des quatre ambitions :

- **RÉUSSITE** : "Garantir à chaque élève sa propre réussite"
- **INSERTION** : "Construire pour chacun sa place dans la société"
- **SOLIDARITÉ** : "Ne laisser personne au bord du chemin"
- **COOPÉRATION** : "Travailler ensemble à la réussite de tous"

et des douze axes auxquels s'ajoutent des éléments sur la jeunesse, l'engagement et le sport puisque la DRAJES (direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport) a rejoint les services académiques le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

J'ai eu l'immense privilège de conduire à son terme ce second projet académique.

Je veux ici remercier toutes celles et tous ceux qui, dans les écoles, les collèges, les lycées, les établissements d'enseignement supérieur et les services académiques, se sont mobilisés, dans un contexte très complexe de mars 2020 à février 2022, pour que notre académie mette en œuvre les orientations ministérielles, qu'elle progresse et réalise ses ambitions pour les élèves.

Notre académie, qui a fêté ses 60 ans, est une académie de la réussite ; elle tend vers plus d'équité et elle a su innover notamment pour les plus défavorisés.

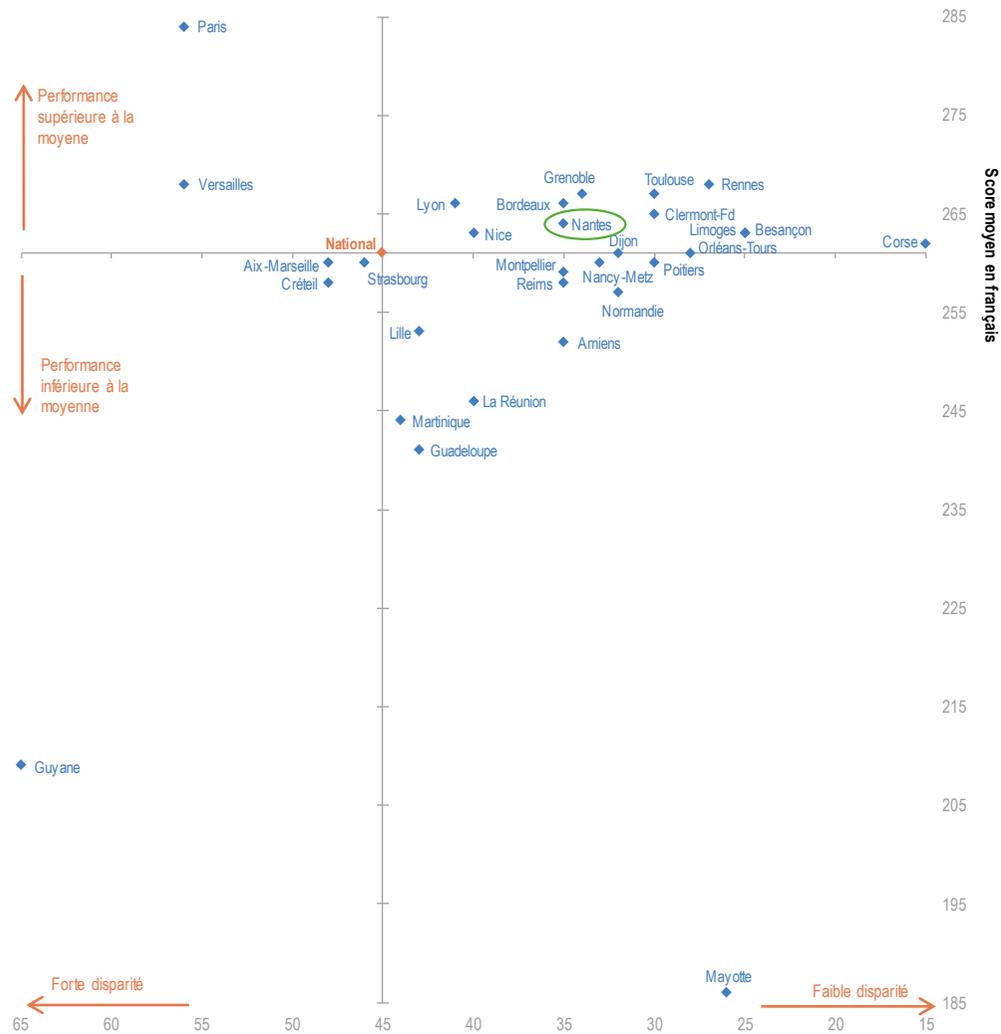
Il faut poursuivre dans cette voie...

Continuons à donner aux jeunes qui nous sont confiés le meilleur et veillons toujours à ne laisser personne au bord du chemin.

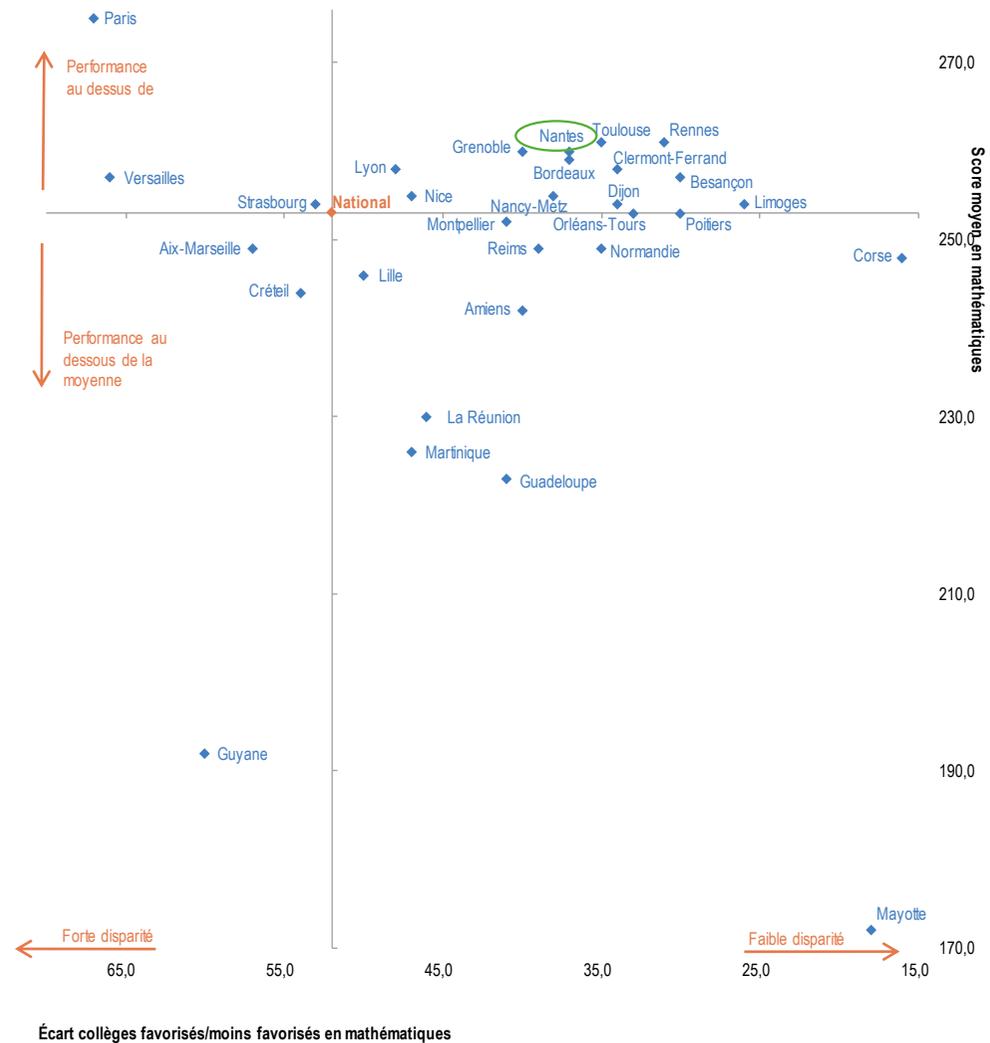
**William MAROIS**

*Recteur de la Région académique Pays de la Loire et de l'Académie de Nantes  
Chancelier des Universités*

**Performance aux évaluations exhaustives de début de 6<sup>e</sup> en français et équité\* (septembre 2020) (Public + Privé sous contrat)**



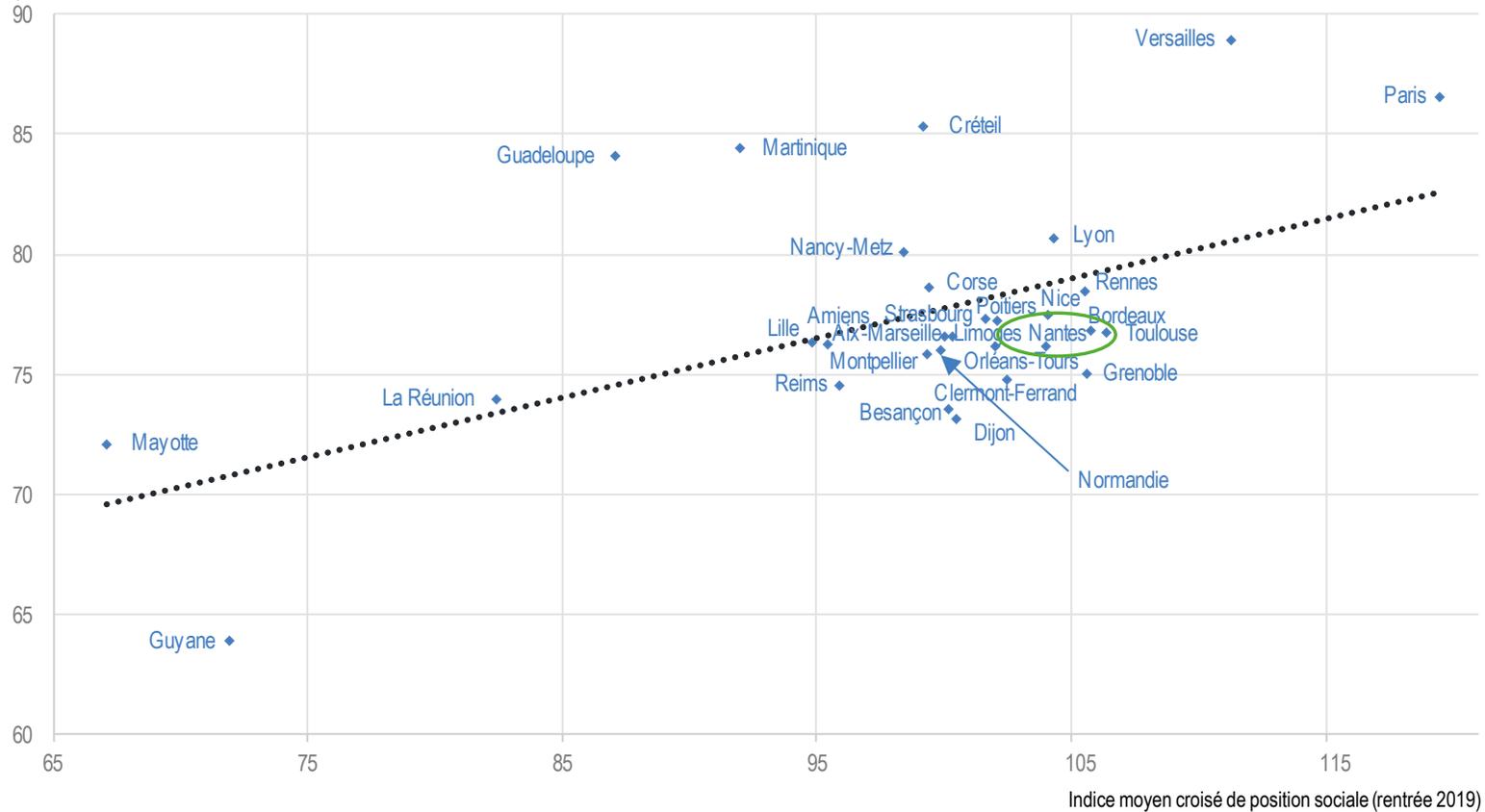
**Performance aux évaluations exhaustives de début de 6<sup>e</sup> en mathématiques et équité (septembre 2020) (public + privé)**



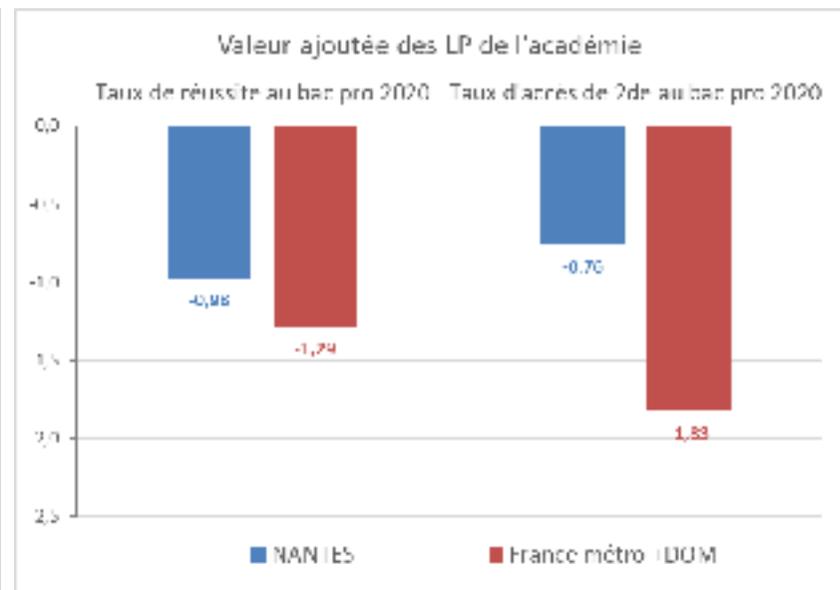
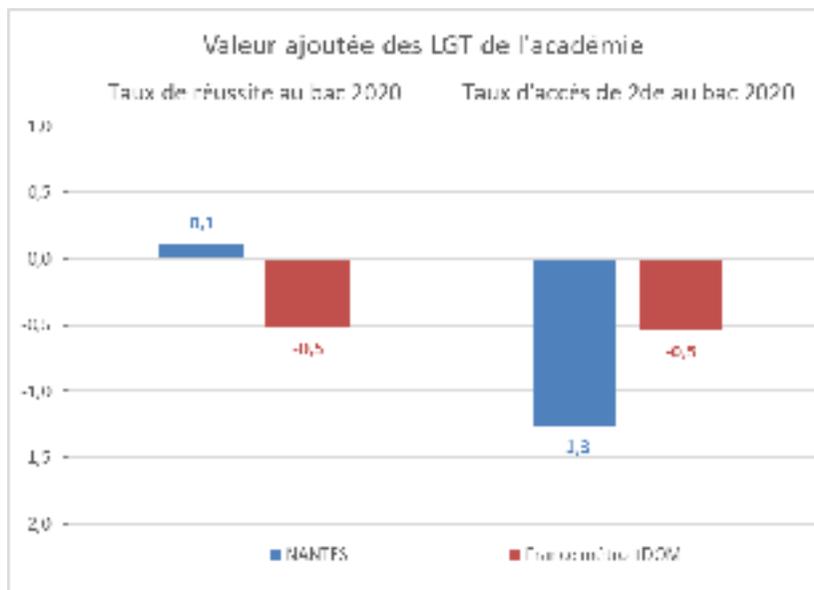
\*Équité (écart de score entre les plus favorisés socialement et les moins favorisés)

## Espérance d'obtenir le baccalauréat et caractéristiques sociales de l'académie

Espérance d'obtenir le baccalauréat  
pour un élève de 6<sup>e</sup>, session 2020

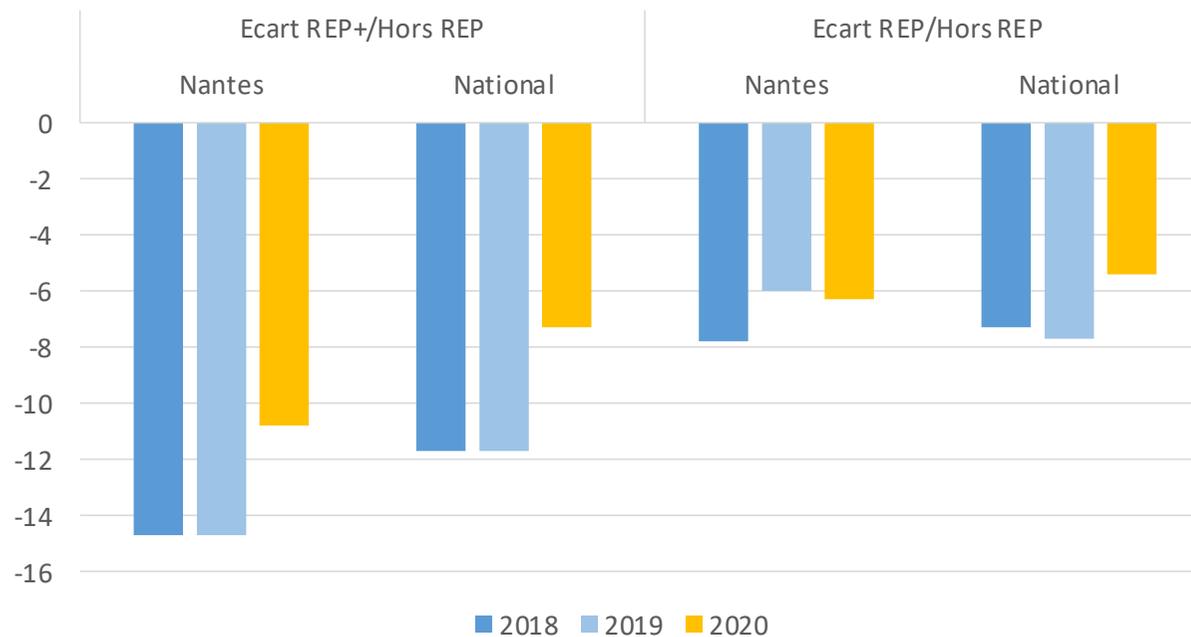


Source : MENJS - DEPP



La valeur ajoutée mesure la différence entre les résultats obtenus et les résultats qui étaient attendus, compte tenu des caractéristiques scolaires et sociodémographiques des élèves.

### Taux de réussite au DNB



- RÉUSSITE
- INSERTION
- SOLIDARITÉ
- COOPÉRATION

*Pour une lecture plus aisée la présentation de ce bilan est réalisée sous forme de tableaux déclinés pour chaque ambition, axe et objectif. Tous les tableaux possèdent trois colonnes organisées à l'identique :*

Le bilan des actions menées dans le cadre du projet académique

**Actions remarquables**  
Les actions remarquables réalisées dans l'académie

La mise en œuvre académique des orientations nationales et des réformes institutionnelles

# SOMMAIRE

## *RÉUSSITE “Garantir à chaque élève sa propre réussite”*

- Axe 1** Assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève de l'école au lycée p 12
- Axe 2** Accompagner l'élève dans la construction de son parcours p 16
- Axe 3** Former à la complexité du monde p 19

## *INSERTION “Construire pour chacun sa place dans la société”*

- Axe 1** Favoriser une scolarité sereine dans un climat de confiance p 24
- Axe 2** Développer des compétences citoyennes et culturelles et l'ouverture à l'international p 27
- Axe 3** Construire des parcours de formation professionnelle pour tous les apprenants p 31

## *SOLIDARITÉ “Ne laisser personne au bord du chemin”*

- Axe 1** Réduire l'impact des fractures sociales et territoriales p 37
- Axe 2** Garantir la réussite des élèves à besoins particuliers p 39
- Axe 3** Vaincre le décrochage scolaire p 42

## **COOPÉRATION “Travailler ensemble à la réussite de tous”**

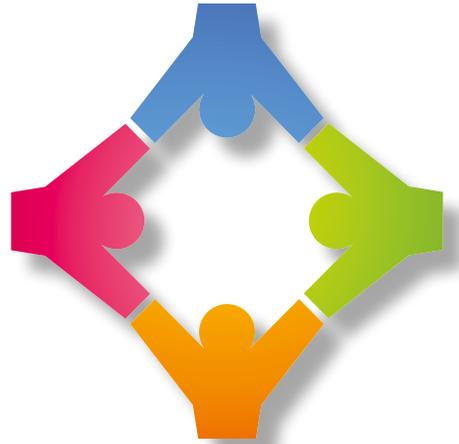
- Axe 1** Favoriser l'initiative des écoles et des établissements p 48
- Axe 2** Accompagner et valoriser l'engagement des personnels p 51
- Axe 3** Répondre aux besoins des écoles et des établissements par une organisation académique adaptée et des partenariats renforcés p 54

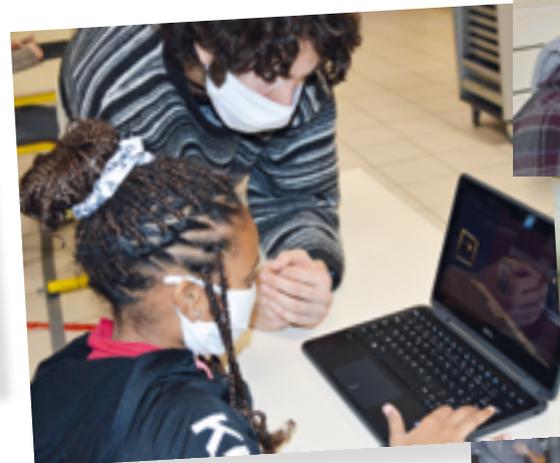
## ***DRAJES : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports***

- Axe 1** Consolider la continuité éducative au sein des politiques de jeunesse et de sport p 60
- Axe 2** Participer au développement d'une société de l'engagement p 62
- Axe 3** Favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes p 64
- Axe 4** Accompagner la structuration du secteur associatif ligérien p 66

# *RÉUSSITE*

*“Garantir à chaque élève sa propre réussite”*





## OBJECTIF 1 : Garantir l'acquisition du "lire, écrire, compter et respecter autrui" dans le cadre du socle commun

Ces compétences, bases de tout parcours scolaire réussi, sont à travailler avec détermination depuis l'école maternelle jusqu'à la fin du collège, tout en respectant les rythmes d'acquisition propres à chaque élève. Cette acquisition est à garantir par un travail concerté, conduit au sein des écoles, des collèges, des réseaux pédagogiques ou des bassins, et par le développement des stratégies collectives nécessaires à la cohérence et à la progressivité des apprentissages de chaque élève.

L'axe 1 de l'ambition "Réussite" représente un enjeu majeur pour assurer un lien apaisé et de confiance entre l'École et la société. Les objectifs qui le constituent sont des préoccupations de fond que les professeurs ont au quotidien dans leur classe, quel que soit le niveau d'enseignement.

Dans l'académie la mobilisation des différents acteurs pour la maîtrise des fondamentaux est importante et favorise les dynamiques d'équipe.

Le dispositif des CP à 12 est en place dans toutes les écoles des réseaux d'éducation prioritaire (REP +). Des actions et des innovations dans le cadre du 100 % réussite au CP sont mises en œuvre.

Dans le domaine des apprentissages fondamentaux de nombreuses actions sont réalisées : stages de réussite, [élaboration de textes en écriture collaborative](#) (grâce au PAD intégré à e-primo), semaines académiques, concours, rallyes, défis maths, productions et valorisation de ressources...

### Actions remarquables

#### Le projet Mathématiques Ensemble dans l'académie de Nantes (MEAN)

À l'issue de la quatrième édition du défi mathématique MEAN, un film recueillant des témoignages d'élèves et d'enseignants a été réalisé par la DANE

#### 7<sup>e</sup> semaine académique de la maternelle "Je dis, tu écris, on apprend".

Organisation de temps de formation, de conférences par des universitaires et d'actions dans les écoles.

#### Réalisation d'un document "Repère" sur les classes multi-âges.

#### Concours académique d'éloquence.

Création d'un Groupe Recherche Action en Formation (GRAF) sur l'enseignement de l'oral de la maternelle à la terminale.

### Les plans français et mathématiques

Déploiement des formations et accompagnement des constellations

**Formations contribuant à une meilleure maîtrise de la langue :** focale générale sur l'oral et en particulier "l'oral comme moyen et objet d'apprentissage dans toutes les disciplines".

**Projets contribuant à une meilleure maîtrise des mathématiques :** implication des établissements et des écoles dans le cadre de la semaine des mathématiques. Mise en place des Labos Maths : 4 collèges, 4 lycées généraux et technologiques, 1 lycée professionnel et 70 professeurs.

Nouvelles pratiques pédagogiques des enseignants : Travail collectif/collaboratif.

Mise en œuvre du projet "Cap lecture".



**PERSPECTIVES :** Les pratiques des enseignants évoluent : il est nécessaire de renforcer la collaboration avec l'INSPE, de valoriser les pratiques innovantes et de favoriser les formations qui regroupent les enseignants de maternelle, d'élémentaire, de collège, de lycée et de lycée professionnel.

### OBJECTIF 2 : Prendre en compte, avec exigence et bienveillance, la diversité des élèves de l'école au lycée

*Une école équitable doit permettre à chaque élève de progresser relativement à lui-même, d'exploiter au maximum toutes ses potentialités et de prendre toute sa part aux avancées collectives. Chaque classe étant par nature hétérogène, les stratégies pédagogiques à conforter, voire à renforcer, de l'école au lycée prennent donc appui sur la différenciation et la personnalisation au sein de la classe.*

La prise en compte de la diversité des élèves est centrale pour "garantir à chaque élève sa propre réussite".

Les évolutions du système éducatif (dont la réforme du lycée) amènent à interroger les pratiques de classes et les gestes professionnels des professeurs au regard de la compétence professionnelle "Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves".

### Actions remarquables

#### Classes flexibles

La disposition des élèves n'est pas figée, le mobilier est adapté et modulable et prend en compte les besoins des élèves

#### Classes inversées

Initiatives d'organisations pédagogiques visant à mieux prendre en compte la diversité des besoins des élèves

Une réflexion est menée sur l'adoption d'organisations pédagogiques favorisant la prise en compte de la diversité des élèves et renforçant leur motivation.

L'appui de l'expertise et de l'aide des enseignants spécialisés est favorisé.

De nombreuses formations de proximité portent sur la liaison école/collège.

**PERSPECTIVES :** Mieux accompagner les transitions et rendre plus explicite l'importance des liaisons inter-cycles au sein du 1<sup>er</sup> degré (liaison GS-CP et cycles 2-3).



### OBJECTIF 3 : Conforter une évaluation au service des apprentissages, lisible et compréhensible par tous

*L'évaluation a vocation à soutenir, avec exigence et bienveillance, l'apprentissage des élèves. Cela suppose que chacun puisse être conduit à prendre le recul nécessaire pour repérer ses acquis ainsi que les points sur lesquels il peut progresser. L'évaluation doit par ailleurs être lisible, compréhensible par tous et envisager les moyens pédagogiques de remédiation. Tenir cette ambition induit une mise en cohérence des pratiques d'évaluation, de la classe au conseil de classe.*

L'exploitation des évaluations nationales est une nécessité pour conforter les apprentissages des élèves.

Leur prise en compte dans les pratiques pédagogiques se développe progressivement. L'académie a mis en place une réflexion et construit des outils partagés entre les personnels de direction et les inspecteurs (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés)

### Actions remarquables

#### Production d'outils d'aide à l'analyse et à l'exploitation des évaluations nationales.

Mise en place d'un tableau de bord par département (SEPP / DSDEN)

**GRAF "Évaluation et numérique"**

L'évaluation des élèves est une préoccupation récurrente. La CARDIE accompagne les initiatives et les expérimentations dans ce domaine : classes sans notes, conseil de classe...

Cette année les lycées ont tous rédigé un projet d'évaluation des élèves pour le contrôle continu au baccalauréat.

**PERSPECTIVES :** Poursuivre la réflexion collective pour une meilleure prise en compte des évaluations nationales dans les pratiques de classe.



## OBJECTIF 4 : Mettre en place un plan académique sur le travail personnel des élèves

*Les apprentissages sont conduits en classe avec le professeur ; ils peuvent donner lieu à un entraînement ou un travail personnels à réaliser en dehors de la classe. L'accompagnement des élèves, au sein de l'école et du collège, dans la réalisation de ce nécessaire travail personnel est déterminant pour garantir l'égalité de tous les élèves. Il convient donc à l'échelon académique d'organiser et d'accompagner la mise en œuvre du dispositif "devoirs faits".*

La crise sanitaire a renforcé le besoin d'accompagner les élèves dans leur travail personnel. Le développement des deux espaces numériques de travail (ENT) académiques, e-lyco et e-primos, permet de proposer des espaces de travail sécurisés pour assurer une continuité pédagogique de qualité.

L'accompagnement du travail personnel des élèves dans la classe et hors la classe est renforcé grâce aux propositions pédagogiques des enseignants et à l'utilisation des outils numériques : cahier multimédia, forum, mur collaboratif...

Le volume des connexions aux ENT représente aujourd'hui, en moyenne, le double de celui qu'il était avant la crise sanitaire. Les usages sont désormais bien installés, tant pour les enseignants que pour les élèves.

Les enseignants utilisent maintenant l'ENT pour suivre et accompagner le travail personnel des élèves.

### Actions remarquables

#### Mise en place d'une expérimentation de Devoirs faits à distance (e-devoirs faits)

Il s'agit de compléter le dispositif Devoirs faits dans sa version ordinaire pour permettre d'atteindre plus d'élèves. Aide en distanciel, en dehors des cours, via une classe virtuelle, pour compenser les effets de l'éloignement des élèves dans les espaces ruraux.

#### Expérimentation des Contrats locaux d'accompagnement (CLA)

21 écoles, 12 collèges et 5 lycées professionnels réalisent actuellement une expérimentation des CLA.

#### Développement d'un accompagnement personnalisé par le tutorat

Le dispositif "Devoirs faits" est installé dans tous les collèges de l'académie. Les modalités de mise en œuvre sont très diverses pour s'adapter au plus près des besoins des élèves en fonction du contexte social, géographique et scolaire.

Dans les lycées professionnels :

- L'accompagnement personnalisé est renforcé pour consolider les apprentissages en français et en mathématiques ;
- Un travail est engagé sur l'autonomie et la capacité des élèves à travailler seuls. Des formations de proximité sont proposées aux enseignants dans le cadre du PAF et des modules spécifiques à la transformation de la voie professionnelle (TVP).

L'expérimentation faite dans l'académie des Contrats locaux d'accompagnement (CLA) permet de mieux tenir compte des contextes locaux pour apporter une réponse adaptée aux difficultés des territoires ruraux et périphériques.

Le travail personnel des élèves est un des éléments essentiels des projets pédagogiques.

**PERSPECTIVES :** Développer les compétences transversales concernant l'amélioration de l'autonomie des élèves et le renforcement de leur motivation.

**OBJECTIF 1 : Faciliter, mettre en cohérence et sécuriser les transitions aux différents moments du parcours**

La construction de parcours d'enseignement et de formation adaptés à la diversité des chemins de réussite des élèves est à soutenir. Ces parcours peuvent être linéaires mais aussi faits de ruptures formatrices et porteuses d'évolutions fructueuses. L'accompagnateur est là pour éviter que l'élève se sente isolé (voire relégué ou exclu) et pour anticiper ruptures et transitions en l'aidant à surmonter les obstacles. La qualité de l'accompagnement personnalisé aux différents niveaux de scolarité ainsi que la capacité des écoles et des établissements à impliquer les parents dans un esprit de co-éducation sont des leviers à mobiliser

Le passage de l'école au collège est un moment clé de la scolarité. Les modalités de liaison retenues, en appui sur le cycle de consolidation, visent à favoriser la cohérence éducative entre l'école et le collège ainsi que l'adaptation des élèves au changement. Le conseil école-collège mis en place dans de nombreux établissements permet, d'une part, d'orienter en priorité la réflexion sur des axes de travail qui facilitent la réussite de tous et, d'autre part, d'anticiper et favoriser la fluidité et la sécurisation des parcours en tenant compte des singularités de chaque élève dans ses apprentissages.

**Dans le cadre de la liaison lycées/universités** et avec l'objectif d'améliorer le continuum bac -3 / bac +3, l'académie s'est impliquée dans 2 projets, THELEME et ETOILE, portés conjointement par les universités, le rectorat et la Région (Etoile) et développés dans le cadre des Plans d'investissement d'avenir (PIA). Ces différentes actions sont coordonnées au sein d'un groupe de travail académique réunissant l'ensemble des acteurs de la liaison Lycée-Université (LLU).

**Actions remarquables**

Lancement du **LAB'orientation**  
(Construction de séquences pédagogiques)

Industri'elles,  
Journée consacrée aux filles dans l'industrie.  
Journées des universités avec les acteurs de la  
liaison Lycée-Université (LLU)

**Les projets "Thélème" et "Étoile", en partenariat avec les universités**, ont pour objectif principal d'améliorer le continuum bac - 3/bac + 3 (28 lycées concernés pour Thélème).

Accompagnement des EPLE au quotidien et formation des acteurs à la mise en œuvre du parcours avenir.

Plan d'accompagnement des lycées pilotes sur BRIC.

Mise en place d'une cordée de la réussite : IUT voie technologique (Nantes Université) avec 6 lycées technologiques et un collège.

**Les nouvelles cordées de la réussite** (fusion du dispositif avec les parcours d'excellence) sont mises en place dans toute l'académie. Il s'agit de renforcer l'égalité des chances pour assurer la continuité du parcours de l'élève et susciter notamment l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4<sup>e</sup> au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

**Des démarches sont privilégiées** pour renforcer l'efficacité de la liaison école-collège :

- Favoriser les temps d'observation croisée pour confronter les pratiques pédagogiques.
- Permettre l'intervention de collégiens dans les écoles ainsi que celle d'écoliers au collège (séquences d'apprentissage, spectacle, chorale, etc ...).

Mise en place progressive d'un **groupe de formateurs académiques sur la pédagogie de l'orientation**.

**PERSPECTIVES :** Maintenir et renforcer la liaison avec l'enseignement supérieur (en particulier IUT) / Construire un réseau d'accompagnateurs en bassin sur le parcours avenir.

## OBJECTIF 2 : Développer les compétences des élèves à s'orienter dans le cadre du "parcours avenir"

Articuler enseignement disciplinaire et éducation à l'orientation s'impose pour mettre en œuvre le "parcours avenir". Tous les acteurs concernés se mobiliseront sur l'ensemble du parcours de formation afin d'articuler et d'inscrire en complémentarité leurs actions. L'élève est placé au cœur de la construction de son parcours en l'habituant à s'auto-positionner, à capitaliser l'expérience positive vécue dans et hors l'école et à valoriser ses compétences, en liaison étroite avec les parents. Le bassin est un niveau pertinent d'organisation des relations entre établissements, de mutualisation de pratiques, de préparation des salons d'orientation départementaux et régionaux et de formation des acteurs.

Le développement du parcours avenir s'inscrit dans le cadre des différents parcours éducatifs mis en œuvre dans l'académie.

Un rôle central est donné aux directeurs de centre d'information et d'orientation (DCIO), pivots dans la relation des référents orientation avec les autres acteurs de l'orientation, ainsi qu'aux psychologues de l'Éducation nationale en tant que conseillers techniques des chefs d'établissement. Ils favorisent une cohérence académique tout en s'adaptant au contexte local. L'élève est placé au cœur de la construction de son parcours dans un processus continu accompagné par différents acteurs. Cet accompagnement lui permet de recueillir, analyser, synthétiser et organiser des informations non seulement sur le monde professionnel qui l'entoure mais aussi sur les formations en apprenant à se connaître lui-même pour prendre des décisions éclairées, réfléchies et contribuant à son autonomie. Cet axe a été décliné par le déploiement d'un plan d'accompagnement à la mise en œuvre des 54 heures dédiées à l'orientation en lycée, articulant au travers de 70 journées de formation une formation des chefs d'établissement, la création d'un pôle de formateurs et des formations en établissement.

### Actions remarquables

**Favoriser l'accès à l'orientibus**  
(Partenariat avec la région des Pays de la Loire).

Les **CLEE** comme outils de coordination et de mise en œuvre.

L'application **FOLIOS** a été intégrée à l'ENT e-lyco à la rentrée 2018.

**Propositions de séquences pédagogiques**  
(SAIO/ONISEP).

**Expérimentation des outils "Étoile"** dans 13 établissements pilotes (public/privé).



La première valorisation des "encordés" sera faite dans Parcoursup en 2022.

L'académie développe l'accompagnement à l'orientation des élèves par la co-intervention entre professionnels de l'orientation et enseignants, par des actions phares réalisées par les CIO à destination des élèves, des familles et des équipes en établissement (soirées thématiques sur Parcoursup par exemple).

L'autonomie des élèves est construite en s'appuyant sur les outils numériques. L'application BRIC (application numérique pour découvrir la diversité des études universitaires) est un outil contribuant à la pédagogie de l'orientation.

Les usages d'e-lyco ont été renforcés cette année dans le cadre de la continuité pédagogique mise en place en raison de la crise sanitaire.

La coordination des acteurs est renforcée dans le cadre des partenariats rectorat / région / PIA.

Le développement des compétences à s'orienter est favorisé par un référentiel de compétences.

**PERSPECTIVES :** Développer des actions collèges-lycées et lycées-enseignement supérieur mettant en valeur la voie technologique et poursuivre sur les autres voies. Faire fructifier les acquis numériques.



**OBJECTIF 3 : Favoriser l'engagement pour donner confiance et libérer l'esprit d'initiative**

*Tout élève doit pouvoir oser s'engager, mieux appréhender ses potentialités et être mis régulièrement en situation d'agir sur son environnement. Tenir cette ambition exige que chaque accompagnateur adopte une posture visant à rendre chaque élève pleinement acteur de son parcours et de son orientation. L'enseignement disciplinaire est à concevoir comme point d'appui pour impliquer et accompagner l'élève dans cette construction. Ouvrir les élèves à de nouveaux possibles impose d'aller au-delà d'une simple connaissance des métiers et de développer leur culture économique et leur connaissance du monde professionnel.*

Favoriser l'engagement c'est avant tout encourager la prise d'initiative des élèves sur des projets collectifs en rapport avec leur avenir personnel et professionnel. Ces actions sont développées dans le cadre des CVC, CVL et CAVL.

L'enseignement par projet est développé dans différentes situations pédagogiques, en particulier dans le cadre des enseignements transversaux : l'éducation morale et civique (EMC), l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI), les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), ou encore dans la réforme du lycée avec les enseignements optionnels tels que Droit et grands enjeux du monde contemporain (DGEMC). Ces projets permettent de valoriser l'implication, la créativité et l'autonomie des élèves, avec comme objectif d'acquérir toutes les compétences recherchées dans la formation du citoyen.

L'académie de Nantes a mis en œuvre depuis plusieurs années des actions dans lesquelles les élèves peuvent s'engager personnellement (journées immersion université, préparation pédagogique à la visite des salons, etc.). Ces actions permettent d'acquérir des compétences nécessaires à la construction du parcours avenir.

**Actions remarquables**

Constructions d'objets de communication "orientation" avec le CAVL pour leurs réseaux sociaux.

Développement, en partenariat avec la région des Pays de la Loire, de l'action "Envie d'entreprendre".

Développement d'actions dans le cadre des mini-entreprises.

Concours "les Petites Plaidoiries"  
Dans le cadre de l'enseignement de spécialité "Droit et grands enjeux du monde contemporain" (DGEMC).



**Le Service national universel (SNU)**, mis en place depuis 3 ans, donne l'opportunité à chacun de découvrir la vie collective au sein d'un centre accueillant des jeunes venus de toute la France pendant deux semaines. C'est une occasion unique de créer des liens nouveaux et de développer la culture de l'engagement. Les jeunes doivent ensuite s'engager dans une mission d'intérêt général (84 heures). **La DRAJES, intégrée aux services du rectorat**, organise les sessions collectives du Service National Universel (SNU) et assure l'organisation des missions d'intérêt général en partenariat avec les associations locales.

**De nombreux prix et concours** proposés aux niveaux national et académique donnent aux élèves la possibilité de s'engager dans des projets collectifs ou individuels dans différents domaines : CNRD, lecture et écriture, olympiades, mathématiques, EMI, dessin de presse, vidéo...

**PERSPECTIVES :** Mettre en place les actions de valorisation de la voie technologique, élaborer une plaquette d'information, proposer des journées de formation.

## OBJECTIF 1 : Construire la citoyenneté de l'élève dans un monde numérique sur l'ensemble de son parcours

*L'élève évolue dans un monde connecté et de plus en plus complexe. Des pratiques du numérique raisonnées et responsables, respectueuses d'autrui et de soi-même sont à développer dans le quotidien de la classe : les élèves sont mis en situation de comprendre et traiter l'information et de communiquer efficacement afin de développer leurs capacités d'analyse et la pensée critique nécessaires pour faire face aux évolutions.*

Les compétences numériques des élèves et des enseignants ont été largement développées ces dernières années en raison de la crise sanitaire et de la mise en œuvre de la continuité pédagogique à distance.

L'académie est particulièrement engagée dans la certification PIX. En 2020-2021 plus de 38 700 élèves ont été certifiés dans leur établissement.

Les webmasters de l'espace pédagogique repèrent et valorisent les scénarios pédagogiques impliquant des compétences numériques.

L'académie participe chaque année aux **travaux académiques mutualisés** (TraAM) qui permettent de favoriser la rencontre entre les académies autour de différents thèmes émergents du numérique éducatif.

L'académie collabore avec l'université et ses laboratoires (LS2N par exemple), comme avec d'autres académies, dans le cadre des groupes thématiques numériques (GTnum). Elle est ainsi identifiée comme un partenaire actif souhaitant renforcer les liens avec la recherche dans le domaine du numérique éducatif.

### Actions remarquables

Publication de 33 **scénarios pédagogiques** impliquant les compétences numériques dans l'espace pédagogique.

[Développer les usages pédagogiques du numérique grâce aux TraAM.](#)

[Développer et harmoniser les compétences numériques et EMI sur le cycle 3.](#)

Mise en place d'un groupe "**Numérique responsable**" piloté par la DANE et qui regroupe DANE-RSSI-DPD pour produire des ressources.

Développement des deux **ENT académiques** "e-primos et e-lyco".

[Webinaire sur l'intelligence artificielle construit en collaboration avec la recherche dans le cadre des GTnum.](#)

La DANE et le CLEMI accompagnent l'appel à projets national studio-médias pour valoriser les éco-délégués.

Les rencontres académiques du numérique se déroulent d'avril à juin 2022 autour de la thématique "Numérique et enjeux de citoyenneté."

Des actions sont prévues pour aider à la formation des élèves pour une utilisation responsable des réseaux sociaux : actions conjointes de la DANE et du CLEMI, appui sur les ENT e-primos et e-lyco, projets départementaux variés (clubs de lecture, productions de poésies, enregistrements oraux en langues vivantes, ciné-clubs partagés grâce aux fonctionnalités des forums, des wikis et des cahiers multimédias).

Le LAB académique est installé et va proposer quatre sessions cette année. La première session s'est déroulée en mars 2022.

**PERSPECTIVES :** Favoriser la prise en compte des compétences numériques par un travail d'équipe concerté au niveau de chaque établissement. Faire de l'ENT un élément structurant de l'action pédagogique numérique du professeur. Poursuivre et renforcer l'utilisation des fonctionnalités pédagogiques des ENT. Poursuivre la formation des élèves en faveur du développement de la citoyenneté numérique.



**OBJECTIF 2 : Développer les compétences des élèves à s'orienter dans le cadre du "parcours avenir"**

*Maîtriser des langues vivantes s'impose à tous les jeunes pour garantir qu'ils puissent trouver leur place professionnellement et aborder sereinement le monde d'aujourd'hui. La diversité linguistique est à cultiver et la continuité des parcours d'apprentissage des langues vivantes à assurer.*

Une véritable dynamique académique a été créée autour de la semaine des langues avec pour objectifs de faire découvrir la richesse des langues et des cultures mais aussi de valoriser les projets d'ouverture culturelle et linguistique. Un groupe de référents académique a été constitué pour accompagner les projets (enseignants, conseiller pédagogique langues vivantes (CPLV), inspecteurs) en particulier dans l'usage des outils numériques pour les langues.

Grâce aux formations numériques en langues vivantes proposées au PAF les enseignants maîtrisent de mieux en mieux l'utilisation généralisée des outils numériques mais restent dépendants de l'équipement des établissements (tablettes, système de balodiffusion).

Le plan langues vivantes est développé dans tous les départements avec la mise en place des classes EMILE dans le premier degré.

### Actions remarquables

Le groupe de travail des Petites fabriques propose [différentes ressources sur la prise de parole en langues vivantes pour les élèves de lycée professionnel](#).

Création dans l'espace pédagogique du site : [Semaine académique des langues \(avec une carte interactive\)](#).

Mise en place d'une newsletter "Numérique et LV".

L'action "**Chaque jour un défi**" proposée lors de la semaine des langues permet aux élèves de voir, entendre et découvrir la diversité des langues et des cultures.

L'académie met en œuvre des formations ciblées relatives aux nouveaux enseignements issus de la réforme du lycée : langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER), anglais monde contemporain (AMC) et enseignement technologique en langue vivante (ETLV). Des formations sur les nouvelles modalités d'évaluation en langues au baccalauréat sont mises en œuvre.

L'académie participe au déploiement de la version 1 de l'assistant vocal "Captain Kelly" au service de l'enseignement de l'anglais à l'école proposé par la DGESCO.

Le test de positionnement Eval@ng est mis en place pour tous les élèves de 3<sup>e</sup> en anglais.

Les sections européennes sont accompagnées par les corps d'inspection. Dans le cadre de la mixité des publics deux sections internationales seront ouvertes dans des collèges REP+ à la rentrée 2022.

**PERSPECTIVES :** Continuer à impulser des projets dans le cadre de la semaine des langues. Poursuivre la formation des professeurs à des usages pédagogiques du numérique de plus en plus diversifiés.



## OBJECTIF 3 : Apprendre aux jeunes à travailler en équipe

*L'élève doit être formé dans la perspective d'une adaptation constante à des environnements évolutifs. La maîtrise de compétences non seulement techniques mais sociales comme la capacité à travailler en équipe, à collaborer et à coopérer sont devenues nécessaires. La mise en œuvre de projets et la résolution de problèmes à conduire en équipe sont donc à favoriser. Les pratiques collectives d'activités physiques et sportives sont des leviers intéressants pour mobiliser ces compétences sociales.*

Le travail collaboratif entre élèves prend diverses formes lors des temps d'apprentissage. Qu'il s'agisse de temps d'enseignements menés en classe, de projets collectifs réalisés dans le cadre des parcours éducatifs, de la participation à des prix et concours ou encore de la mise en œuvre d'une expérimentation, les enseignants saisissent toutes les occasions pour habituer les élèves de la maternelle à la terminale à travailler en équipe.

Les programmes disciplinaires invitent à développer ces pratiques. On peut notamment citer : "Assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble, accepter et prendre en considération toutes les différences interindividuelles au sein d'un groupe" (EPS cycle 2).

Les outils numériques permettent actuellement de plus en plus de travail collaboratif entre élèves en présence et à distance.

En lycée professionnel la construction du chef-d'œuvre est une approche intéressante dans le développement du travail en équipe.

Au travers du site pédagogique l'académie valorise les travaux collaboratifs des élèves réalisés dans le cadre des enseignements ou des projets de classe.

## Actions remarquables

### Génération 2024

Labelisation d'écoles et d'établissements "Génération 2024" (Jeux Olympiques Paris 2024).



### Enseigner la résolution de problèmes

Classe de CM1-CM2, Sèvremont (85).

### Activité de communication en binôme ou trinôme

Classe de CM1-CM2, Mortagne-sur-Sèvre (85).

### Chorallèges :

Pratiques collectives de chant choral  
85 collèges, 2 500 chanteurs et musiciens.

Usage en classe des forums et des wikis dans e-primo.

**Premier prix** national au concours des olympiades de Physique "Peut-on faire geler une bulle de savon ?".

Lycée Douanier Rousseau - Laval.

La crise sanitaire a considérablement freiné la mise en place du travail en équipe en limitant le brassage et en imposant des gestes barrières peu propices aux échanges.

L'académie de Nantes a participé, depuis 2018, au dispositif **Profan**, qui est une expérimentation nationale sous forme d'appel à projets. Il s'agissait de placer les élèves en situation de résoudre des problèmes dans les disciplines professionnelles en français et en mathématiques sur le principe de la classe "Puzzle". Huit établissements étaient concernés avec des classes de bac pro Commerce, ASSP et ELEEC.

L'apprentissage des "valeurs de la république" permet de renforcer le travail en équipe, le respect de l'autre, l'altérité et le débat argumenté.

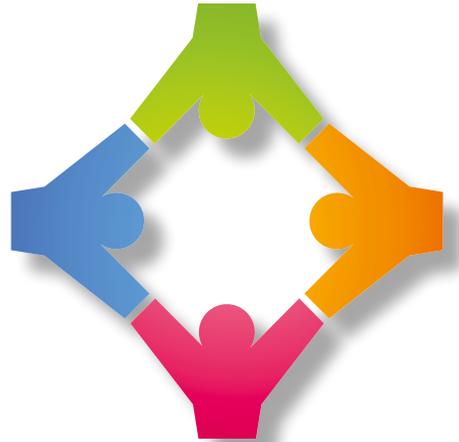
L'académie participe à différents dispositifs nationaux qui nécessitent du travail collaboratif, en particulier les Olympiades de physique dans lesquelles l'académie présente régulièrement des établissements.

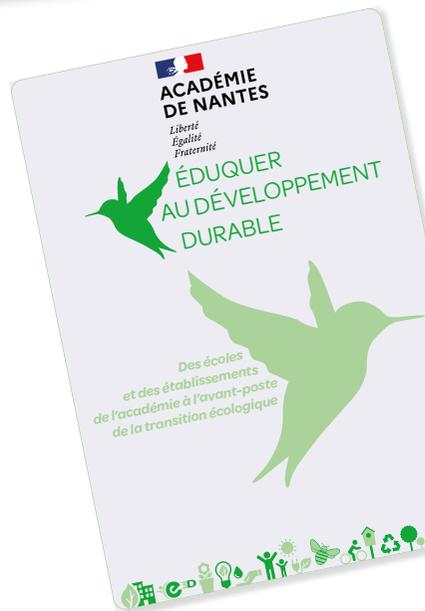
**PERSPECTIVES :** Se rapprocher des résultats de la recherche pour légitimer et encourager toutes les formes d'intelligence collective : écriture collaborative, pédagogie de projet, nouvelles méthodes de travail collaborative... ; lancer des recherches-actions dans ce domaine.



# ***INSERTION***

***“Construire pour chacun sa place dans la société”***





**OBJECTIF 1 : Instaurer un climat scolaire positif, propice au "vivre et apprendre ensemble"**

Un projet éducatif clair et partagé nourrit la confiance des élèves, des parents et des professionnels et préserve un climat de sécurité et de justice scolaire notamment par la lutte contre le harcèlement, le respect et l'égalité dans les relations filles/garçons et la prévention des addictions. Les équipes des écoles et des établissements seront accompagnées dans l'analyse de leur situation en termes de climat scolaire et, si besoin est, soutenues.

L'importance donnée à la qualité du climat scolaire au sein des écoles et des établissements est maintenant bien prise en compte par tous les acteurs. Une majorité d'écoles et d'établissements inscrivent un volet climat scolaire dans leur projet, qui se décline selon différents axes en fonction du contexte local.

**Les enquêtes locales climat scolaire (ELCS)** continuent à être déployées dans toute l'académie à la demande des écoles et des établissements. Une équipe dédiée à la mise en œuvre des enquêtes permet d'apporter une réponse positive à un maximum de demandes. La qualité de l'accompagnement, en particulier la restitution, est un atout fort pour le déploiement de ces enquêtes. De plus en plus demandées, ces enquêtes permettent de nourrir l'autoévaluation des établissements dans le domaine de la vie et du bien-être de l'élève et du climat scolaire dans le cadre du dispositif national d'évaluation des écoles et des établissements.

**Lutte contre le harcèlement :** des équipes ressources ont été formées dans quelques écoles et EPLE. Elles ont à leur disposition des protocoles harcèlement formalisés.

**Actions remarquables****Enquêtes locales climat scolaire (ELCS)**

Depuis 2016, 216 écoles et EPLE ont bénéficié d'une ELCS (53 écoles, 127 collèges et 36 lycées).

Plan de prévention académique de lutte contre le harcèlement [Expérimentation sur e-lyco pour signaler les situations de harcèlement](#).

Nouvelle présentation de l'espace académique "lutte contre le harcèlement".

Malette [ambassadeurs](#) mise en ligne sur m@gistère.

Publication de textes et documents sur Etna (intranet) à disposition des personnels.

[Prix "non au harcèlement"](#).



Le déploiement du programme pHARe pour l'année scolaire 2021/2022 concerne 27 collèges et 8 circonscriptions de l'académie.

Le maillage académique de référents départementaux permet d'accompagner les parents et les professionnels dans la prise en charge des situations de harcèlement (plans de prévention et protocoles de prise en charge). Le dispositif est structuré autour d'un groupe ressource inter-catégoriel.

En collaboration avec le GACS (groupe académique climat scolaire) des formateurs bien identifiés développent des compétences sur des thématiques spécifiques : sentiment d'appartenance, justice scolaire, climat scolaire et pédagogie, lutte contre les microviolences.

Une expérimentation est en cours pour offrir la possibilité de signaler les situations de harcèlement dans l'espace numérique de travail e-lyco.

**Programme de lutte  
contre le harcèlement à l'école**  
**pHARe**

**PERSPECTIVES :** Renforcer le lien ELCS – autoévaluation des écoles et établissements et impliquer davantage les élèves dans la construction d'un climat scolaire serein.

## OBJECTIF 2 : Accompagner la construction du "parcours santé" de chaque élève et développer la prise en compte des compétences relationnelles et sociales

La promotion de la santé en milieu scolaire, à un moment clef du développement des compétences et connaissances nécessaires tout au long de la vie et du développement du jeune en tant que personne, constitue un levier majeur de réduction des inégalités. Les inégalités de santé et les conduites à risques s'installent en effet très précocement dès l'enfance ou l'adolescence. Construire le "parcours éducatif de santé" constitue donc un enjeu primordial du système éducatif. Des compétences psychosociales comme "savoir prendre des décisions", "savoir gérer son stress", "être habile dans les relations interpersonnelles" sont nécessaires aux élèves pour qu'ils soient en mesure d'adopter un comportement positif et approprié dans le cadre des relations avec les autres. Il convient donc de garantir la formation et l'accompagnement des écoles et des établissements, d'encourager l'expérimentation, d'en partager les résultats et les éléments déterminants pour les pratiques d'enseignement.

**Le parcours santé** est encore trop peu lisible pour les élèves et leurs familles. Pour donner une plus grande visibilité aux actions menées dans ce cadre, l'académie développe et expérimente une application FRANCESCA. Elle permet de collecter des informations sur les actions menées dans le cadre du CESC. A terme, elle offrira une cartographie des actions et proposera un tableau de bord aux chefs d'établissement.

Un travail a été réalisé en EPS autour du parcours éducatif de santé en s'intéressant prioritairement à la motricité.

Un plan de déploiement de formation de formateurs dans le domaine des **compétences psychosociales** a été mis en place en 2017-2018 pour se poursuivre sur 3 ans en collaboration avec l'IREPS, avec une attention particulière pour le cycle 3.

L'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers est renforcé par la nomination d'un enseignant référent des plans d'accompagnement personnalisé dans chaque EPLE.

### Actions remarquables

#### Mise en place de l'application FRANCESCA.

Cette application académique est actuellement en expérimentation dans une dizaine d'établissements.

#### Des formateurs du GACS ont été formés par l'IREPS à la formation de formateurs sur les compétences psycho-sociales (CPS).

Ils sont chargés de former des équipes dans les écoles et les établissements.

#### Nomination d'un enseignant référent des PAP dans chaque EPLE.

#### Mise en place d'un copil ESPa.

#### Formation pour les T2 : lien entre pratiques pédagogiques et CPS.

La lisibilité des actions rendue possible grâce à FRANCESCA devrait conduire à investir davantage le parcours santé et à mieux articuler les différentes actions conduites dans les écoles et les établissements.

Une impulsion académique est donnée pour définir des stratégies d'accompagnement et permettre à tous les CESC de mettre en place des actions de prévention, notamment dans le domaine des addictions et des conduites à risque.

La mise en place de la démarche "**École promotrice de la santé**" (EPSa) est réalisée autour de trois axes : **éducation, prévention, protection**. Le développement d'une approche globale, positive et intégrée aux différents temps de la vie de l'enfant est en cours.

Ralenti par la crise sanitaire, le déploiement des formations aux CPS des équipes en collège est en cours : 16 stages impliquant 2 à 3 collèges cette année.

**PERSPECTIVES :** Articuler le copil académique "école promotrice de santé" et les parcours santé. Poursuivre le développement et le déploiement de FRANCESCA.

**OBJECTIF 3 : Accorder une place prépondérante à la parole et à l'écoute des élèves dans la classe, dans l'école, dans l'établissement**

*Pouvoir mettre en mots ce que l'on a compris et l'expliquer à autrui constitue un levier majeur d'appropriation des savoirs et d'apprentissage. La place de la parole donnée à chaque élève au sein de la classe est donc déterminante. Mais donner la parole et écouter les élèves sont essentiels aussi à la construction du "vivre ensemble". Il s'agit d'assurer une promotion de la confiance, du dialogue et du respect dans les instances de concertation et de pilotage et de favoriser l'exercice de l'engagement pour une citoyenneté responsable.*

Une impulsion forte a été initiée par les corps d'inspection pour que les enseignants donnent une place essentielle à la parole et à l'écoute des élèves en classe. Le travail de l'oral dans l'ensemble des disciplines est maintenant un incontournable de plus en plus formalisé dans les pratiques d'enseignement.

Au travers de différentes actions proposées par l'académie (prix, concours, rencontres avec des auteurs...), les professeurs peuvent valoriser la parole des élèves pour l'installer dans les pratiques ordinaires de la classe. De même, l'épreuve du grand oral au nouveau baccalauréat a renforcé les pratiques pédagogiques visant à développer pour tous les élèves cette culture de l'expression orale. Accompagnés par les corps d'inspection, les enseignants se sont mobilisés pour favoriser les échanges en classe, travailler sur l'argumentation et le développement de l'esprit critique dans le respect d'autrui.

Des ressources pédagogiques ont été réalisées par des groupes d'enseignants qui ont mené une réflexion spécifique sur [l'enseignement de l'oral](#). Ces ressources sont à disposition dans l'espace pédagogique de l'académie. Un travail est en cours avec la DAPSI pour conforter la persévérance scolaire grâce à des pratiques pédagogiques qui prennent davantage en compte la parole des élèves.

### Actions remarquables

**Production de documents académiques**  
"Développer les pratiques pédagogiques favorisant l'argumentation et l'expérimentation scientifique pour enrichir esprit critique et engagement".

Ressources pédagogiques :  
[Pour l'enseignement de l'oral](#).

#### Concours académique "Les petites plaidoiries"

En 2022 onze binômes ont participé à la finale régionale Pays de la Loire. Comme des avocats, ils ont défendu une cause devant un jury au tribunal de Nantes.

Pour les néo-titulaires (T2) formation sur le lien entre climat scolaire et pratiques pédagogiques.

Les programmes du collège, qui visent à faire acquérir le socle commun à tous les élèves, ainsi que les nouveaux programmes de lycée mettent l'accent sur la **place de l'oral dans l'enseignement**. L'oral est devenu un objet d'enseignement pour lui-même et pas seulement pour travailler d'autres compétences. Un plan de formation pour les enseignants a été mis en place afin de permettre de mieux prendre en compte la parole des élèves en classe et aussi, en lycée, de mieux les préparer au grand oral du baccalauréat. 37 formations ont été programmées pour l'année 2021/2022.

Les formations proposées aux enseignants de lycée doivent permettre à chacun d'envisager la pratique orale des élèves à chaque instant de la séance. C'est aussi accompagner les enseignants dans la nécessité de mettre en place des dispositifs pédagogiques qui permettent aux élèves d'apprendre à s'exprimer en public de façon claire et convaincante, de développer les capacités d'argumentation, l'esprit critique, la clarté des propos et la force de conviction.

Accorder en classe une place à l'écoute de la parole des élèves c'est aussi se préoccuper des questions de climat scolaire dans l'école ou l'établissement. Des actions sont menées en ce sens pour développer le bien-être des élèves en apprenant à respecter autrui, en particulier vers les professeurs néo-titulaires (T2)

**PERSPECTIVES :** Mettre en place des instances ou des dispositifs qui permettent de rendre les élèves acteurs du climat scolaire dans leur établissement.

## OBJECTIF 1 : Construire une citoyenneté ouverte et responsable

*L'école a pour mission de former des citoyens responsables, ouverts et respectueux des autres. Elle est lieu d'apprentissage des valeurs de la République, de la citoyenneté et de la laïcité, à travers l'enseignement moral et civique, l'éducation au développement durable et l'enseignement de défense. Ces enseignements transversaux font partie intégrante du parcours citoyen, qui permet de développer la culture de l'engagement, de la responsabilité, de l'"apprendre et réussir ensemble" au sein de la classe, dans le cadre de projets interdisciplinaires et d'actions éducatives, avec éventuellement l'aide de partenariats associatifs. Les écoles et établissements en démarche de développement durable, engagés dans les valeurs de la République et dans la confiance d'un avenir durable, constituent des lieux privilégiés pour l'apprentissage de la citoyenneté et la construction du parcours citoyen.*

Le parcours citoyen des élèves se construit au travers des enseignements (enseignement moral et civique en particulier) mais aussi de nombreuses actions qui relèvent de différentes thématiques : valeurs de la république, éducation aux médias et à l'information, éducation au développement durable, etc.

Depuis l'année scolaire 2020/2021 l'académie de Nantes propose un concours d'éloquence qui donne l'occasion à chacun de s'investir pleinement dans une démarche citoyenne.

L'académie poursuit la généralisation de la labellisation E3D des écoles et des établissements (178 écoles et établissements labellisés au 1<sup>er</sup> mai 2022) et développe les formations de proximité pour les établissements de même que les formations des personnels de direction.

De plus, il est proposé aux établissements des axes de travail pour les éco-délégués. Cette thématique est aussi un point fort de la vie collégienne et lycéenne impulsé par la Déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne dans le cadre des instances académiques CAVL.

### Actions remarquables

#### Concours académique d'éloquence.

[Les journées de l'éloquence.](#)

Prix de l'action éco déléguée

Premier palmarès académique (juin 2021).

#### Conventionnement avec trois partenaires associatifs dans le cadre du développement durable.

[PLANETE ACTION](#)

(Lycée du Pays de Retz à Pornic, 44).

Jeu concours "Éco Aktion : ensemble, apportons nos solutions".

[Page éducation à la défense et à la citoyenneté du site académique.](#)

Journée académique des classes de défense et sécurité globales.

Permettre aux élèves de construire leur parcours citoyen c'est les aider à s'interroger sur le monde qui les entoure. Le contexte actuel amène la communauté éducative à s'intéresser en particulier aux valeurs de la république, à la radicalisation, aux violences et au harcèlement scolaire. La mise en place du "carré régalien" donne un signal fort sur la prise en compte de ces thématiques dans l'académie.

Les actions éducatives proposées chaque année permettent aux élèves de s'engager dans différents domaines : ["la forêt s'invite à l'école, découvrons notre constitution, mon CVC / CLV s'engage ! , Les éco délégués s'engagent pour la planète..."](#)

L'engagement des élèves dans des actions citoyennes trouve aussi sa place dans le cadre du trinôme académique. [Dix classes de défense et de sécurité globales \(CDSG\)](#) sont constituées et participent chaque année à la journée académique. Neuf classes sont en préparation pour l'année prochaine.

**PERSPECTIVES :** Poursuivre les formations à destination des référents EDD dans les départements / Poursuivre la recherche des partenariats notamment avec des organismes institutionnels territoriaux et les formaliser par des conventions / Développer les classes de défense et sécurité.



**OBJECTIF 2 : Renforcer l'éducation artistique et culturelle**

Donner à tous les jeunes un égal accès à l'art et à la culture, favoriser leur acquisition d'une culture personnelle dans les domaines des arts et du patrimoine, développer leur sensibilité et leur expression personnelle, éveiller leur curiosité sont autant d'enjeux du "**parcours d'éducation artistique et culturelle**". La mise en œuvre de ce parcours doit être structurée en conséquence. La culture scientifique et technologique et les domaines artistiques et culturels seront accompagnés et soutenus.

**Le partenariat avec la DRAC**, réaffirmé par le renouvellement de la convention en 2020, permet la mise en œuvre et le développement de nombreuses actions : ateliers artistiques (153), ateliers de culture scientifique (45), résidences d'artistes, etc. De même, les conventions signées localement dans le cadre des CLEA/CLEAC (contrats locaux d'éducation artistique et culturelle) permettent de proposer des actions qui répondent aux besoins identifiés dans les territoires.

**La consolidation des réseaux DAAC** et le redéploiement des missions de coordonnateurs sur le terrain permettent maintenant un maillage territorial plus dense pour toucher les publics éloignés de l'offre culturelle.

La DAAC propose la création de **nouvelles ressources numériques** pour accompagner la généralisation du 100 % EAC et développe l'utilisation de nouveaux outils de communication à distance : parcours m@gistère, Flash Info, résidence d'écrivain à distance, etc.

**Actions remarquables**

Musée, Archives, Patrimoine  
Création des jeux sérieux du Musée d'art de Nantes et du Musée d'art moderne et contemporain (MASC) des Sables d'Olonne

**Musique**

Résidences de l'ONPL dans cinq LP de l'Académie pour une création musicale.

**Théâtre**

Printemps théâtraux en département.

**Cinéma**

Festivals "Premiers plans" ; "Trois continents"...

**Arts plastiques**

Mise en place d'un réseau de coordonnateurs pour le développement des galeries d'art à vocation pédagogique dans les établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré.

**Spectacles réalisés**

Chant choral / histoire / lettres / arts plastiques  
"La Fille du Capitaine" - "Homo Circus"  
["Un tableau dans l'oreille"](#).

**Culture scientifique et technique**

Création numérique inter-domaines (sciences et musique).

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est une politique partagée entre deux ministères (Éducation et Culture). La volonté que tous les enfants bénéficient d'un "**parcours d'éducation artistique et culturelle**" (PEAC) cohérent et exigeant durant le temps de leur scolarité est affirmée dans la feuille de route nationale "réussir le 100 % EAC". De nombreuses actions sont soutenues et partagées avec les professionnels de la culture et l'académie de Nantes participe activement à leur mise en œuvre.

Dans le cadre de la mise en place des **chartes de chant choral** la DAAC accompagne le développement du chant choral dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degrés et favorise l'harmonisation des pratiques dans les cinq départements.

**La culture scientifique et technique** est maintenant intégrée à l'EAC. L'académie de Nantes accompagne le développement des dispositifs nationaux réalisés en partenariat comme la Fête de la science, les concours scientifiques et la Nuit blanche des chercheurs.

**Le quart d'heure lecture** est bien installé dans les établissements et rencontre un véritable succès auprès des élèves.

**PERSPECTIVES :** Développer le Pass Culture en lien avec la DRAC en y incluant la culture scientifique. Accompagner la labellisation 100 % EAC dans le cadre des contrats EAC dans tous les départements sur l'ensemble du parcours de l'élève.

## OBJECTIF 3 : Former à l'esprit critique des élèves et éduquer aux médias

L'enjeu consiste à aider les élèves à appréhender les médias, les réseaux et les phénomènes informationnels dans toutes leurs dimensions : économique, sociétale, technique, éthique. Eduquer aux médias induit de développer chez tout élève une connaissance critique de l'information, une capacité à décrypter l'image, à se forger une opinion et à argumenter. Il s'agit notamment de développer et soutenir les projets de médias scolaires.

Les transformations de notre société par le numérique, les réseaux sociaux et l'accès immédiat à l'information nécessitent un travail de fond avec les élèves. Il est indispensable de développer chez eux l'esprit critique, de leur apprendre à analyser les sources d'information et de les aider à maîtriser l'utilisation des outils. **Le réseau académique du CLEMI** a été entièrement renouvelé et restructuré de façon à mieux prendre en compte les territoires et les niveaux d'enseignement 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degrés. Deux coordonnatrices académiques animent le réseau et accompagnent les différentes actions menées dans les départements. Vingt coordonnateurs suivent les actions dans les départements et un représentant des IA-DASEN fait le lien avec les enseignants du 1<sup>er</sup> degré. De plus le réseau fait régulièrement appel à des professeurs ressources avec des compétences spécifiques (traitement de l'information, web TV, photos de presse...), en particulier dans le cadre des formations. **Les classes à Projet d'éducation aux médias (PEM)** constituent un dispositif particulier avec des moyens dédiés dans chaque établissement. Elles ont vocation à accompagner la production de tous supports médiatiques scolaires. Des équipes pluridisciplinaires d'enseignants sont constituées pour faire vivre ce projet comme autant d'ateliers d'analyse et de production médiatiques, au plus proche de la réalité et du monde des médias.

### Actions remarquables

#### Concours de dessin de presse

20 Ecoles et 32 EPLE.

Intervention dans les classes du dessinateur FRAP

#### Classes à Projet d'éducation aux médias (PEM)

83 classes en 2021/2022.

#### Classes Presse (74 classes en 2022)

En lien avec les conseils départementaux.

#### Ateliers EMI à la Médiathèque Jacques Demy (Nantes).

#### Grande enquête journalistique au Liban.

#### Le "Forum éducatif, le rendez-vous des médias et de la Citoyenneté" à Angers.

#### Résidences de journalistes en Mayenne.

#### Trois expositions itinérantes en partenariat avec "Cartooning for peace, Dessins pour la paix" et "Dessine-moi l'écologie"

#### Graines de reporters scientifiques avec la fondation Tara Océan (6 EPLE).

L'académie a installé une **cellule académique** pour mettre en place une véritable politique cohérente du développement de l'EMI à tous les niveaux d'enseignement.

Le réseau académique du CLEMI accompagne l'ensemble des actions proposées au niveau national : concours "MEDIATIKS", "Renvoyé spécial", prix "ÉVEIL à la citoyenneté", etc.

L'appel à projets pour la mise en place d'une **webradio** en collège est en cours. La DANE et le CLEMI collaborent étroitement et conjointement avec les conseils départementaux à la bonne répartition dans les territoires.

1 300 établissements ont participé cette année à la **33<sup>e</sup> semaine de la presse et des médias** dont 176 labellisés "génération 2024". **18 établissements** sont sélectionnés en 2021/2022 pour participer au concours **Zéro Cliché** : pour l'égalité filles-garçons et déconstruire les stéréotypes sexistes !



**PERSPECTIVES :** Développer les classes à projets d'éducation aux médias (PEM).

**OBJECTIF 4 : Ouvrir à l'Europe et à l'international**

*Si l'ouverture à l'international permet d'améliorer la maîtrise des langues étrangères, elle offre aussi et surtout une opportunité majeure d'ouverture à l'altérité, d'apprentissage du vivre ensemble, d'adaptabilité, de tolérance et de développement des compétences interculturelles. Il convient donc d'encourager les projets pluridisciplinaires et les échanges européens et internationaux.*

L'Académie de Nantes poursuit son ouverture à l'Europe et à l'international en renforçant sa stratégie de partenariats et en développant les mobilités de formation dans le cadre du programme Erasmus +. Ainsi, deux consortia académiques Erasmus + ont été mis en œuvre :

- Le consortium académique de l'enseignement scolaire (102 écoles et établissements inscrits) ;
- Le consortium de l'enseignement et de la formation professionnelle (15 structures inscrites dont la DAFPIC).

Ces consortia permettent à des personnels éducatifs, d'encadrement, des inspecteurs et des conseillers pédagogiques de partir observer d'autres pratiques européennes notamment autour du climat scolaire, de l'inclusion, de l'égalité filles-garçons, de l'enseignement de l'EAC, des fondamentaux, etc. Par ailleurs, la DAREIC, les établissements scolaires et les autres acteurs de l'international ont su s'adapter à la crise sanitaire en développant l'utilisation des outils numériques et de la plateforme e-Twinning. Un travail a aussi été engagé pour développer la dimension internationale des campus des métiers et des qualifications, notamment avec la mise en place et le développement d'un réseau d'enseignants référents pour l'action européenne et internationale (ERAEI) et quatre journées académiques dans le cadre de la PFUE.

**Actions remarquables****Partenariat avec Reading, Pennsylvanie, États-Unis**

Signature d'une convention le 11 avril 2019.

**Partenariat avec le District Scolaire Nord-Est, Nouveau-Brunswick,**

Signature d'une convention le 22 octobre 2021.

**Partenariats avec des établissements libanais dans le cadre du LabelFrancÉducation.**

**2 consortia académiques Erasmus +** pour répondre aux objectifs du projet académique .

**64 écoles et établissements labellisés EUROSCOL.**

**5 journées départementales PFUE** à destination des voies professionnelles et technologiques.

**Le Collège Jean Mounès de Pornic, finaliste du Prix Hippocrène 2022**

Avec le projet "en mission européenne et citoyenne Océan avec la Fondation TARA".

L'académie développe une politique d'ouverture européenne et internationale tournée vers toutes les régions du monde pour répondre à la diversité et à la richesse de son territoire. Dans le cadre de la présidence française du conseil de l'Union Européenne, l'académie a lancé l'appel à projets "Célébrons l'Europe dans l'académie de Nantes" avec 30 projets d'écoles, de collèges et de lycées retenus. La DAREIC, en partenariat avec la DRAAF, a aussi lancé l'appel à participation aux journées départementales "Formation, mobilité et coopération comme vecteurs de citoyenneté européenne" auprès des élèves des voies professionnelle et technologique. Un élève de l'académie de Nantes a été retenu pour participer au Lycée d'Europe. Des élèves de l'académie de Nantes ont aussi participé au "concours des Unes" organisé par le CLEMI, etc.

L'académie encourage la mobilité des personnels et des élèves de l'enseignement général et technologique et de l'enseignement professionnel dans le cadre du programme ERASMUS +. Ainsi, tous les élèves peuvent effectuer une période d'étude ou faire un stage, de 10 jours à un an, dans les 32 pays européens participant au programme Erasmus +. L'utilisation d'e-Twinning est encouragée notamment pour développer des partenariats.

**PERSPECTIVES :** Accompagner le développement de compétences plurilingues et interculturelles. Incrire l'ouverture européenne et internationale dans le parcours de l'élève. Encourager et accompagner la mise en place de parcours d'ouverture européenne et internationale qui seraient proposés à tous les élèves.

## OBJECTIF 1 : Garantir l'accès à un premier niveau de qualification

Consolider l'offre de formation de proximité en développant une approche transversale des métiers et des qualifications permet aux élèves de mieux choisir le parcours de formation qui leur convient afin d'acquérir un premier niveau de qualification. La mise en place des pôles de qualification pour les CAP et des pôles métiers pour les baccalauréats professionnels sera étendue et consolidée.

Les profondes mutations du milieu professionnel, en particulier au regard des transitions numérique et écologique, des mobilités et de l'énergie, nécessitent d'accompagner l'évolution des métiers dans une logique de parcours et de développement continu des compétences. Un groupe de pilotage académique accompagne les pratiques pédagogiques innovantes de la transformation de la voie professionnelle (TVP) en lycée : co-intervention et réalisation d'un chef-d'œuvre en particulier.

De nombreuses actions ont été menées pour mieux exploiter les atouts des familles de métiers et mettre en valeur les compétences communes afin d'accompagner au plus près la construction des parcours. L'académie a développé la mise en place d'une procédure pour le suivi et l'évaluation de la validation des compétences dans le cadre des formations complémentaires d'initiative locale (FCIL). Le partenariat avec la région des Pays de la Loire permet aujourd'hui de garantir une offre de formation de premier niveau de qualification sur l'ensemble du territoire. Concernant l'apprentissage, le développement de l'offre de classes mixtes (scolaires et apprentis) renforce la sécurisation des parcours et favorise l'insertion professionnelle.

La modification de l'appareil de formation continue et par apprentissage en fusionnant les GRETA et les CFA EN pour créer 4 GRETA-CFA en académie concourt au développement d'une offre de formation de proximité favorisant l'accès à la qualification et à l'insertion professionnelle.

### Actions remarquables

**Mise en œuvre d'un plan de formation transdisciplinaire pour tous les PLP.**

**Mise en place de pages dédiées à la TVP dans l'espace pédagogique académique permettant la mutualisation de ressources et d'outils pour les enseignants.**

**Publication d'un guide pédagogique : "Accompagner les parcours de formation des élèves de CAP".**

**Construction d'un outil d'aide pour le suivi des compétences transversales.**

**Mise en place de 4 ateliers philosophiques.**

**Adaptation de l'offre de formation grâce aux dialogues avec les branches professionnelles au sein des 8 Campus des métiers et des qualifications.**

**Création des quatre GRETA-CFA de l'académie**

La mise en place de la transformation de la voie professionnelle (TVP) a été largement accompagnée par les corps d'inspection de l'enseignement professionnel de l'académie de Nantes. De nombreuses réunions ont été menées avec les chefs d'établissement, les DDFPT et les professeurs pour accompagner les équipes sur la mise en œuvre des nouveaux programmes et des nouveaux référentiels. L'académie contribue à la constitution de la Bibliothèque de ressources et d'idées pour la réalisation du chef-d'œuvre ([BRIO](#)).

Conformément aux objectifs fixés dans la TVP l'académie développe des actions pour :

- Accroître l'insertion sociale et professionnelle de tous les élèves ;
- Renforcer l'attractivité des formations professionnelles ;
- Améliorer la motivation et la réussite des élèves.

L'accès au parcours **CAP en 3 ans** a été soutenu et développé dans l'académie en fonction des besoins particuliers des élèves.

Les outils de positionnement dans le parcours CAP ont été revus pour fluidifier les parcours des jeunes.

**PERSPECTIVES :** Mettre en valeur les pratiques pédagogiques pertinentes pour accompagner le parcours de réussite des élèves.

**OBJECTIF 2 : Favoriser des parcours diversifiés**

Rendre fluides les parcours de tous les apprenants, qu'ils soient en formation initiale - sous statut scolaire ou par apprentissage - ou en formation continue, impose de faciliter les changements d'orientation, les passerelles et l'intégration de publics différents. Cet objectif induit en particulier d'offrir, au sein d'une formation, la possibilité de changer de statut, de permettre d'acquies un second diplôme de la filière pour faciliter l'employabilité ou encore de favoriser des parcours combinés.

La loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a fait évoluer la gouvernance et le financement des formations par apprentissage. Un travail a été mené avec la Région en 2020 en ce qui concerne l'évolution de l'offre de formation initiale. L'académie a été associée à l'**écriture des contrats d'objectifs** relatifs à la formation professionnelle (région / branches). Ces contrats sont conjointement signés par la Région, les autorités académiques et les opérateurs de compétences (OPCO).

La nouvelle organisation académique en matière d'apprentissage (fusions des GRETA et des CFA de l'Éducation nationale) est maintenant terminée. Depuis cette fusion le constat est fait que le nombre d'apprentis a augmenté de 20 à 25 %. Par exemple, en Loire-Atlantique le nombre d'apprentis est passé de 800 à plus de 1 000. Pour l'essentiel, il s'agit de formations en mixage.

L'académie de Nantes est dotée de huit campus des métiers et des qualifications. Les travaux au sein des Campus permettent de recueillir les besoins des entreprises qui débouchent sur de nouvelles possibilités au niveau du parcours des élèves.

**Actions remarquables**

**Mise en œuvre d'une semaine académique de promotion de la voie professionnelle** en appui sur les campus (décembre 2021).

**Production d'un document partagé** d'accompagnement à la coloration des diplômes.

**Création de portefeuilles de compétences** pour les CAP – attestations de compétences.

**Les Ailes du Campus**

Événement phare du Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence Aéronautique Pays de la Loire-Bretagne.

**Le Campus Tour des Métiers**

Une journée pour faire découvrir la formation professionnelle aux enseignants de collège et de lycée.

**Application académique SAFRAN.**

**Concours des Génies de la Construction 2021.**

Fluidifier les parcours des élèves et développer les portefeuilles de compétences sont les priorités de l'académie. D'une part il existe dans l'académie une volonté d'organiser sur les territoires des établissements offrant une pluralité de parcours tant en voie générale et technologique qu'en voie professionnelle. D'autre part, les EPLE s'appuient sur les nouveaux réseaux des GRETA-CFA pour diversifier au sein de leurs structures l'accueil d'apprenants issus de différents cursus pour leur proposer des parcours de qualification adaptés.

La Région en lien avec l'Etat conduit un programme de construction de lycées polyvalents offrant la possibilité d'accueillir toutes les voies de formation. L'académie accompagne aussi les parcours des élèves en CAP (un, deux ou trois ans).

L'académie sécurise aussi les parcours des élèves dans les lycées professionnels (élèves/apprentis).

Le développement du réseau des campus pour identifier les besoins émergents de formation et conforter la relation école/entreprises est en cours.

L'académie met en œuvre des modules préparation à l'insertion et poursuite d'études dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle (TVP).

**PERSPECTIVES :** Reconduire la semaine de valorisation de la voie professionnelle en appui sur les campus. Exploiter les modules de poursuite d'études et/ou d'insertion pour donner de l'ambition aux élèves de la voie professionnelle.

### OBJECTIF 3 : Préparer les apprenants aux mutations à venir

*Les transitions, qu'elles soient énergétiques, numériques ou sociétales, les évolutions des organisations du travail et les nouveaux modèles économiques sont à anticiper. Il convient donc de développer la relation école/entreprise et de se saisir de la souplesse des référentiels pour intégrer les besoins des entreprises en matière de compétences spécifiques, de modalités d'apprentissage, de démarches innovantes. Les lycées des métiers comme les campus des métiers et des qualifications seront confortés.*

La mise en œuvre de l'expérimentation ProFan (dans le cadre de l'action "Innovation numérique pour l'excellence éducative") permet de faire évoluer les pratiques pédagogiques. Sa finalisation concerne 8 établissements et 3 filières professionnelles.

Le constat est fait que des enseignants concernés réinvestissent le principe des classes "puzzle" dans leurs pratiques. De même les compétences collaboratives travaillées génèrent des comportements nouveaux chez les élèves vis-à-vis de la formation.

La transformation digitale des métiers impacte directement et fortement les environnements de travail des élèves dans les établissements et dans les entreprises. À cet effet, les inspecteurs ont travaillé sur l'intégration des usages du numérique professionnel dans les pratiques de formation au travers de nombreux dispositifs.

La démarche de projet transdisciplinaire (chef-d'œuvre, AEL...) est effective.

L'académie met en place un campus des métiers du commerce.

Une expérimentation d'accompagnement des élèves de terminale professionnelle avec Pôle emploi "Avenir Pro" est en cours.

### Actions remarquables

#### Faire vivre les GRETA-CFA

Ex : le GRETA-CFA 44 a connu une progression importante de son activité.

**Expérimentation au lycée J. Monnet** pour les usages du numérique dans les métiers du tertiaire et de l'industrie, projets EDD et labellisation en croissance.

Groupe académique de liaison BAC PRO/BTS  
Documents d'aide à la décision BAC PRO/BTS

**Création d'une application "Trajectoire"** en lien avec l'URSSAF pour accompagner l'élève à son entrée dans le monde du travail.

Expérimentation "Avenir Pro" dirigée par Pierre CAHUC.

Formations mixtes entreprise/EN avec la réalité virtuelle débouchant sur un dossier AMI dans le Campus Filières alimentaires de demain.

L'ouverture de formations tournées vers les métiers du futur ou porteuses d'emploi nécessite un travail collaboratif entre les autorités académiques, la Région et les branches professionnelles. La Région a engagé, sur une période allant de 2020 à 2022, un travail d'élaboration de contrats d'objectifs avec les 11 OPCO définis par France compétences.

Une carte des formations professionnelles plus agile est construite et orientée vers les métiers d'avenir. Une analyse qualitative de celle-ci est réalisée avec la région.

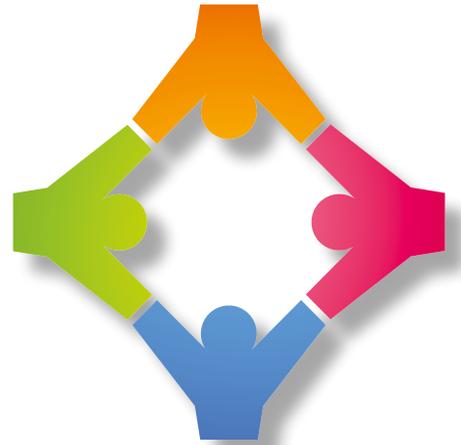
Différentes actions intègrent les besoins de compétences liées aux transitions écologiques et à la digitalisation dans les métiers pour la professionnalisation des apprenants.

Depuis sa création en 2001, le label "lycée des métiers" a su s'imposer sur le territoire national, et en académie. Ce label permet de rendre visible l'offre de formation professionnelle pour les usagers et les partenaires de l'école, d'encourager les démarches d'amélioration continue, et de reconnaître et valoriser une dynamique particulière déployée par l'établissement. 42 établissements sont actuellement labellisés dans l'académie de Nantes.

**PERSPECTIVES :** Préparer l'appareil de formation aux objectifs de France 2030 : hydrogène, auto-mobilité, aéronautique, agro-alimentaire, filière nucléaire renforcée...

# **SOLIDARITÉ**

*“Ne laisser personne au bord du chemin”*





**SCOLARISER, INCLURE ET ACCOMPAGNER**  
 les Élèves Allophones Nouvellement Arrivés en France (EANA)  
 et  
 les Enfants issus des Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV)  
**DANS L'ACADÉMIE DE NANTES**



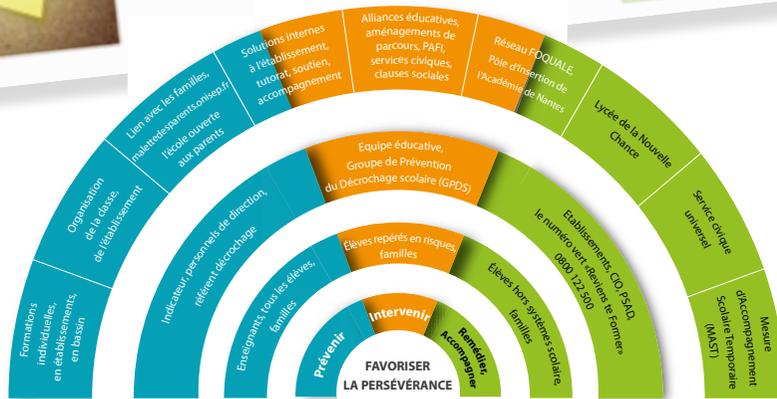
Le LNC44 est une structure publique innovante de petite taille, permettant à des jeunes de moins de 26 ans et ayant quitté le système scolaire depuis au moins 6 mois, de reprendre leurs études en vue d'obtenir le baccalauréat. Il n'y a pas de date limite pour candidater pour l'année 2021-2022.

**CHOISIR LE LNC 44**

- C'est pouvoir compter sur un tutorat lié au projet de chacun
- C'est se former à un rythme adapté
- C'est apprendre grâce à une pédagogie innovante dispensée par des professeurs expérimentés



**Pour nous contacter**



Des solutions  
 Repérage, signalement, conseil, recherche de solution  
 Public ciblé par l'action

Un **éventail de solutions**  
 pour **FAVORISER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**  
 Des établissements, des services académiques et départementaux mobilisés :

Ecole, EPLE, DAPSI, CARDIE, coprs d'inspection, DAN, SAIO, ONISEP, services médicaux sociaux, SAIA, CLEE, CASNAV et services départementaux des DSDEN...



**OBJECTIF 1 : Favoriser l'ambition scolaire en zone rurale et en Éducation prioritaire**

Réduire les écarts de réussite et de poursuite d'études observés dans les territoires de l'éducation prioritaire est une priorité absolue. Cela induit en particulier de tenir la même exigence éducative et pédagogique sur l'ensemble du territoire académique tout en développant en éducation prioritaire des stratégies pédagogiques favorables à la réussite de publics sensibles, plus qu'ailleurs, à toutes formes de ruptures. L'accompagnement des réseaux de l'éducation prioritaire sera renforcé et la capacité des équipes à apprendre ensemble confortée.

Entre 2018 et 2022 **les écarts entre EP et hors EP se sont réduits** en matière de redoublement, de passage en 2<sup>de</sup> GT et de sorties sans diplômes. Les déterminismes sociaux pèsent toutefois encore fortement sur les décisions d'orientation des élèves issus de l'EP. Un suivi de cohortes et une évaluation des bénéfices chez les élèves ont été mis en place dans le cadre du programme BRIO (Bond pour la Réussite par l'Initiative et l'Ouverture) en partenariat avec Audencia. L'expérimentation d'une mission d'inspecteurs 2<sup>nd</sup> degré "réfèrent de circonscription" dans une zone rurale a contribué au renforcement de la cohérence des actions et à une meilleure continuité des parcours des élèves. Le bilan réalisé récemment est très positif et permet de porter une attention particulière à la persévérance scolaire et à l'inclusion sur tout le parcours de l'élève. Des actions ont été menées pour **accompagner les usages des ressources numériques**, en particulier depuis la crise sanitaire (appels à projets et prêts d'ordinateurs). Dans le cadre de **l'accompagnement pédagogique et culturel** dans les zones rurales et en éducation prioritaire, une collaboration a été initiée entre la correspondante académique de l'EP, la DAAC et des structures de diffusion artistique et culturelle. Des pratiques pédagogiques se développent dans les réseaux d'EP grâce à l'accompagnement des formateurs académiques. Une aide est apportée aux équipes pour exploiter davantage les évaluations nationales et mieux prendre en compte les besoins des élèves.

**Actions remarquables**

**10 réseaux d'établissements (REP/REP+) accompagnés** par des chercheurs depuis 2018 avec le soutien de la CARDIE.

**Expérimentation de la mission d'inspecteur 2<sup>nd</sup> degré** réfèrent de circonscription dans une zone rurale (circonscription Bocage est en Vendée).

**Plan "5 semaines"** pour les élèves aux difficultés très persistantes (Le Mans Est).

**Développement d'un "Parcours numérique"** (Expérimentation en REP+).

**Formation académique**

Principaux des REP+ et REP avec les proviseurs des lycées accueillant des élèves issus de l'EP.

**Constitution de bibliothèques professionnelles** dans les établissements REP et REP+

Recensement des projets d'action culturelle mis en œuvre en éducation prioritaire.

L'académie a accompagné la mise en œuvre des classes dédoublées des GS/CP/CE1 en éducation prioritaire par un fort investissement des corps d'inspection et des formateurs en lien étroit avec les collectivités locales. Le bilan est positif tant du point de vue des élèves (climat plus serein, meilleur engagement, plus grande coopération dans le travail...) que du point de vue des enseignants (travail en équipe renforcé, modalités pédagogiques variées, analyse croisée des résultats aux évaluations...). À la demande du MENJS les cordées de la réussite ont été fusionnées avec les parcours d'excellence et doublées au niveau académique. En 2022, 91 lycées et 96 collèges sont encordés avec environ 6000 élèves concernés et l'on constate l'engagement de nouveaux établissements d'enseignement supérieur. L'académie de Nantes a été sollicitée pour la mise en place de l'expérimentation des contrats locaux d'accompagnement (CLA). Identifiés à partir d'indicateurs significatifs et à la rédaction d'un projet pédagogique centré sur la réussite des élèves, ce sont 28 écoles, 11 collèges et 5 lycées professionnels qui ont signé un CLA en juillet 2021. Cette expérimentation est suivie par un comité académique représentatif. Pour chaque école et chaque établissement un inspecteur réfèrent a été nommé pour accompagner la mise en œuvre pédagogique. Les premiers bilans sont très encourageants et témoignent de la réelle plus-value du dispositif.

**PERSPECTIVES :** Développer en zones rurales des actions d'ores et déjà éprouvées en éducation prioritaire.

### OBJECTIF 2 : Développer dans les établissements des stratégies d'accompagnement des familles en situation de pauvreté

*Mieux associer les familles passe par la mise en œuvre de stratégies d'accueil et de communication envers elles. Une attention toute particulière sera portée à celles qui sont en situation de pauvreté. La connaissance par les équipes pédagogiques de la diversité socio-économique et culturelle des publics scolaires sera prise en compte dans leurs pratiques. Des stratégies d'accès au droit pour tous les élèves et toutes les familles seront développées, au niveau départemental et académique, en collaboration avec les services sociaux et de santé ; elles seront inscrites dans le volet social du projet d'établissement, de réseau, de circonscription.*

L'académie développe de nombreuses actions qui prennent appui sur les préconisations du rapport de Jean-Paul Delahaye (IGESR) publié en mai 2015. Il s'agit de mieux prendre en compte l'impact de la pauvreté dans les familles pour construire une réponse pédagogique et éducative de l'école ou de l'établissement adaptée aux besoins des élèves. Depuis 2018 un groupe académique accompagne la mise en œuvre de différentes actions.

**La journée académique "Grande pauvreté, inégalités sociales et de réussite scolaire : entre projets académiques et pratiques de terrain, quelles pistes renouvelées pour sortir de la fatalité ?"** est organisée. L'appropriation des procédures dématérialisées est facilitée par l'ensemble des familles, notamment celles les plus éloignées de l'école, pour augmenter les recours aux aides.

L'expérimentation avec "ATD réseau école grand ouest" est mise en œuvre.

La question de la grande pauvreté et de la réussite scolaire est systématiquement abordée lors des journées d'accueil des stagiaires (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés), dans les formations initiales statutaires des directeurs d'école et dans les stages de formation continue du chapitre "Éducation prioritaire".

### Actions remarquables

#### Projet "Un portable par famille"

Dons de 220 ordinateurs aux élèves de 6<sup>e</sup> dans les 11 collèges expérimentateurs des CLA.

**Finalisation d'un tableau de bord** données sociales établissement "grande pauvreté et réussite scolaire".

Mise en place d'actions

"Nos parents ont du talent" et "Café des parents".

Journée académique

**"Grande pauvreté, inégalités sociales et réussite scolaire".**

Conférences et ateliers dédiés à la prise en compte de la grande pauvreté et au renforcement du lien avec ces familles (REP+).

Expérimentation : "Accompagner les transitions école/collège et collège/lycée".

La réalité de la grande pauvreté est de plus en plus prise en compte, notamment en éducation prioritaire. L'accès des parents aux droits via les téléservices est accompagné de façon adaptée pour diminuer au maximum le non-recours. L'académie a développé le dispositif "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves" (OEPRE) dans 40 établissements. Cependant la mise en œuvre des projets a été, elle aussi, ralentie par la crise sanitaire du fait de la moindre disponibilité des équipes et des parents.

La mise en œuvre en Pays de la Loire de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté constitue une opportunité importante pour renforcer les partenariats et disposer de ressources permettant d'explorer des entrées nouvelles (étude dans un collège : "Construire des alliances éducatives territoriales élargies pour la réussite de chacune et chacun"...).

**PERSPECTIVES :** Poursuivre le déploiement des OEPRE et le renforcement des liens des collèges avec les écoles et les lycées au bénéfice des parents les plus éloignés de l'école. Poursuivre la mise en place de groupes de travail locaux (bassins, départements). Favoriser une dynamique de formation (journée académique, formation au PAF ou de proximité) pour les équipes de direction et les enseignants.

**OBJECTIF 3 : Donner aux élèves défavorisés les codes pour réussir**

*Certains publics d'élèves se retrouvent tacitement et implicitement écartés des apprentissages et des ambitions, voire totalement isolés, du fait de leur éloignement du monde de l'école et de ses codes. Cet éloignement peut avoir des origines socio-économiques, culturelles, géographiques. Faire réussir ces élèves impose de leur donner accès aux codes dont ils ont besoin pour être en mesure d'apprendre, tout en respectant et valorisant leurs talents.*

Pour atteindre l'objectif de ne laisser personne au bord du chemin l'académie déploie des dispositifs qui visent à estomper les fortes inégalités entre élèves : devoirs faits, quart d'heure de lecture et demi-heure d'éloquence, stages de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

**L'émergence de pôles d'excellence** est facilitée dans l'offre des collèges accueillant des élèves défavorisés (projets artistiques, culturels et sportifs, sections internationales, euro, sportives, bilangues, français culture antique, latin, grec, CHAM, CHAD, ateliers orchestre...).

L'ensemble des départements mobilise les chefs d'établissement sur la question de l'**exploitation des évaluations nationales**. Un outil académique est mis à la disposition des IA-DASEN pour faciliter l'analyse des résultats. Les corps d'inspection accompagnent les équipes pédagogiques pour tirer profit des résultats et mettre en place des remédiations.

**Le développement des stages de réussite** pendant les vacances est encouragé dans les territoires aux populations défavorisées.

Un travail est mené avec **les associations partenaires** de l'académie pour proposer des actions qui viennent renforcer le travail réalisé dans les établissements pour amener les élèves et leurs familles à mieux comprendre les codes et les attentes de l'école.

**Actions remarquables**

**Expérimentation "CAP LECTURE"** (travail conjoint sur l'entraînement à la fluence, l'enseignement explicite de la compréhension et l'incitation à la lecture)  
(pour 2 REP+ du Mans).

**Expérimentation d'un dispositif d'inclusion** des élèves de SEGPA en cours de latin et de grec en collège.

Accompagnement d'équipes de collèges par un binôme d'IA-IPR pour **Devoirs faits**.

Dans les graphiques issus de l'édition 2017 de *Géographie de l'École*, l'académie de Nantes apparaissait comme ayant des performances au-dessus des moyennes nationales, mais avec des disparités fortes selon le milieu économique sur la compétence 1 et des disparités moyennes sur la compétence 3.

En septembre 2020, les performances en français et mathématiques à l'entrée en 6<sup>e</sup> de notre académie restent supérieures aux moyennes nationales, et avec des écarts entre les plus et les moins favorisés désormais inférieurs aux valeurs nationales : sur la période, l'écart a baissé d'environ 15 points pour le français et 12 points pour les mathématiques.

L'écart entre les taux de réussite au DNB des REP+ et hors EP est passé de 24 points en 2014 à un peu plus de 10 points en 2020 ; il reste toutefois encore un peu plus élevé que le niveau national. L'écart entre REP et hors EP, supérieur au taux national sur la période 2014-16, rejoint les valeurs nationales sur la période 2018-20 et est même inférieur en 2019.

**PERSPECTIVES :** Faire des évaluations nationales un support incontournable de la liaison école/collège, ce qui implique que les résultats des évaluations 6<sup>e</sup> soient systématiquement partagés avec le 1<sup>er</sup> degré. Encourager et accompagner la mise en œuvre de stages collectifs itinérants en entreprise en 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup>. Relancer, au sortir de la crise sanitaire, les actions de mentorat pour favoriser la construction positive par les élèves de choix d'orientation scolaire et professionnelle étayés.

### OBJECTIF 1 : Réussir l'inclusion au quotidien

Garantir la réussite des élèves à besoins particuliers nécessite de développer des pratiques de classes inclusives et d'accompagner chaque élève dans la construction d'un parcours éducatif valorisant et d'un projet professionnel. Le pilotage académique d'ajustement des dispositifs d'inclusion aux besoins des élèves sera conforté.

Garantir la réussite des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) nécessite de développer des pratiques de classe qui favorisent l'inclusion pour accompagner ces élèves tout au long de leur parcours (lien écoles-collège et collèges-lycée).

À la rentrée 2022, 100% du territoire académique est couvert par les **pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)**. De plus l'organisation des services des AESH est maintenant bien comprise par les pilotes des PIAL. Les services départementaux de l'école inclusive sont en capacité de répondre aux usagers en moins de 48 h grâce à la mise en place des comités départementaux de suivi de l'école inclusive (CDSEI). **L'accueil des élèves allophones (EANA) ou des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)** est réalisé par les enseignants référents du CASNAV ou des CDSNAV. Il s'agit d'aider les équipes éducatives à développer des pratiques de différenciation pédagogique afin de les inclure au mieux dans la classe ordinaire et le cours prévu pour le groupe.

**Les élèves hospitalisés** sont pris en charge par une équipe pédagogique dédiée, installée au CHU de Nantes (7 enseignants) et suivie par les corps d'inspection. La convention (CHU/EN) a été renouvelée.

**Les élèves incarcérés** sont accompagnés par une équipe d'enseignants et peuvent passer les différents examens en fonction de leur niveau de scolarité : CFG, DNB, CAP...

### Actions remarquables

Mise à disposition de 109 robots de télé-présence et installation dans les établissements identifiés dans le cadre de l'aide pédagogique à domicile (APADHE).

#### Actions CASNAV

Cartographie des différents dispositifs OEPRE / UPE2A.

Document académique

**“Scolariser, inclure et accompagner”.**

#### CHU de Nantes

Développement des ressources pédagogiques et réalisation d'un document d'information **“Améliorer la vie scolaire d'un jeune malade”.**

#### Concours dédié aux EANA et EFIV

**“Des mots pour le dire, des mots pour se dire”.**

**Formation assurée par le CLEMI en milieu pénitentiaire.**

L'inclusion c'est faire progresser tous les élèves ensemble, en tenant compte des besoins de chacun, plus spécifiquement des besoins des élèves en situation de handicap, mais pas seulement. Il s'agit de s'intéresser aussi aux élèves allophones nouvellement arrivés, aux enfants de familles itinérantes et du voyage, aux enfants malades et/ou hospitalisés, aux élèves en milieu carcéral et aux élèves intellectuellement précoces.

L'académie de Nantes a organisé ses services afin de répondre efficacement à ces besoins : d'une part avec le **Pôle Santé Social et Handicap (PSSH)** et, d'autre part, avec le **centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV)** et ses antennes départementales. De même la **délégation académique au numérique éducatif (DANE)** participe au développement du programme national TED-i par l'installation des robots de télé-présence dans les établissements qui accueillent des élèves empêchés pour une longue période de se rendre en classe.

L'académie intervient aussi dans le cadre de la **mission inter-académique en milieu pénitentiaire** pour préparer la sortie des mineurs incarcérés. 174 élèves (en 2021) suivent une scolarité à l'EPM d'Orvault. Il s'agit de remobiliser le mineur autour d'un projet de formation et de lui permettre de valider les compétences du socle commun.

**PERSPECTIVES :** Suivre et accompagner les évolutions des PIAL, en faire une échelle de management de proximité et de formation.

**OBJECTIF 2 : Apporter les réponses aux besoins de santé des élèves**

*L'enjeu consiste à dépister le plus précocement possible les troubles des apprentissages pour que puissent être apportées les réponses adaptées aux besoins identifiés. Il s'agit aussi de porter une attention particulière aux élèves malades et porteurs de handicap pour leur permettre de suivre une scolarité réussie.*

La déclinaison académique du plan "santé et bien-être des jeunes" permet maintenant la prise en charge de consultations gratuites auprès de psychologues en collaboration avec l'ARS et les MDA (maisons des adolescents).

La mise en place du dispositif SAPADHE/PREO (Service d'Assistance Pédagogique à Domicile/ Passerelle pour le Retour dans l'Établissement d'Origine) permet l'accompagnement personnalisé des élèves souffrant de refus scolaire anxieux. Une harmonisation des pratiques au niveau académique est réalisée avec le SAPADHE : comité de pilotage annuel, réunion des coordinateurs départementaux, harmonisation des critères médicaux pour l'entrée dans le dispositif.

Dans la continuité du projet académique précédent l'accompagnement de la mise en place de la circulaire pour la mise en œuvre du projet d'accueil individualisé (PAI) est poursuivi.

Les dispositifs de scolarisation dédiés à l'autisme ont été largement déployés à partir de septembre 2020 : **Unité d'Enseignement en MAternelle (UEMA)** et **Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA)**.

**Actions remarquables**

**Plan santé et bien-être des jeunes :**  
expérimentation "Écoute-moi".

**Dispositifs d'auto-régulation pour les élèves avec troubles du spectre de l'autisme (TSA)**  
Partenariat avec EDF pour une campagne de communication TSA.

Développement de l'application AGAPAD (qui permet de faciliter la mise en œuvre de l'aide pédagogique à domicile).

Formation des référents PAP dans le 2<sup>nd</sup> degré.

Mise en place d'une équipe d'enseignants ressource autisme avec mise à disposition de matériels et d'outils.

La stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement initiée en 2018 est maintenant mise en œuvre dans les territoires. Depuis plusieurs années l'académie a développé un travail de collaboration avec le Centre de Ressources Autisme (CRA). De même le déploiement des référents départementaux autisme est achevé : 2019-2020 en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée ; 2020-2021 pour les deux autres départements. Un protocole académique pour la mobilisation des référents autisme est mis en œuvre.

Le plan "Bien-être et santé des jeunes" initié en 2016 par le ministère des solidarités et de la santé et le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports est pleinement opérationnel dans l'académie. Il permet une meilleure identification des signes de mal-être ou de souffrance chez les adolescents pour les orienter au mieux vers les professionnels compétents. L'académie s'attache aussi à favoriser le développement des compétences psychosociales.

**PERSPECTIVES :** Prendre en compte la souffrance psychique des jeunes en partenariat avec les MDA et les services de pédopsychiatrie. Remettre le focus sur la priorité donnée au dépistage des troubles des apprentissages dans le 1<sup>er</sup> degré et dans l'éducation prioritaire.

### OBJECTIF 3 : Développer et renforcer la prise en compte partagée des besoins des élèves

*Développer les pratiques de classe inclusives nécessite d'encourager une culture commune de l'accueil et de garantir la formation initiale et continue qui facilite la prise en compte au quotidien des publics d'élèves à besoins particuliers. Les formations de proximité seront aussi renforcées.*

La prise en compte des besoins particuliers des élèves nécessite un questionnement sur les pratiques pédagogiques développées au sein de la classe.

**Les établissements se sont mobilisés** pour accepter la diversité des élèves et en faire une force. Ils ont mis en place des Projets d'accueil Individualisés (PAI) qui permettent de formaliser les aménagements dont certains élèves ont besoin en cas de maladie chronique. Les équipes pédagogiques ont développé des pratiques de co-enseignement, avec deux enseignants par classe, ou avec des binômes comportant un enseignant et un enseignant spécialisé. Il s'agit de donner à chaque élève ses chances de réussite et, en même temps, de construire une communauté scolaire où tous puissent être impliqués. Il s'agit aussi de garantir l'accès au savoir à tous les élèves sans distinction : rendre accessibles les apprentissages.

**Le pôle santé, social et handicap (PSSH)** a contribué à la mise en place des comités départementaux de l'école inclusive. Ils permettent de recueillir et mutualiser les bonnes pratiques et de se donner des perspectives communes de travail.

**Un travail avec les partenaires a été très largement développé dans et hors l'école** : AESH, RASED, OEPRE, les parents, les associations, les collectivités, l'ARS, les MDPH...

### Actions remarquables

Mise à disposition en Loire-Atlantique d'un guide à l'attention des professionnels : **"accompagnement des élèves en situation de handicap"**.

**Semaine annuelle de l'école inclusive en académie.**

**Parcours M@gistère formation initiale AESH.**

Une reconnaissance de l'expertise ASH de l'académie au niveau national avec 4 IEN ASH engagés dans la formation des nouveaux inspecteurs ASH à l'IH2EFi (Institut des hautes études de l'éducation et de la formation).

Les nouvelles pratiques pédagogiques mises en œuvre dans le cadre de **l'école inclusive** souhaitée par la circulaire de 2017 sont désormais bien installées dans l'académie de Nantes. De nombreuses formations ont été proposées aux enseignants mais aussi aux personnels d'encadrement. Tous les ans l'académie assure la **préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei)**.

L'ouverture des structures ULIS a largement progressé. Une expertise est systématiquement menée pour étudier avec précision l'implantation d'un dispositif ULIS afin qu'il réponde toujours à un besoin identifié du territoire.

Depuis janvier 2022 **le livret de parcours inclusif (LPI) est déployé sur tout le territoire**. Conçu pour tous les professionnels qui accompagnent l'élève dans sa scolarité (professeurs et chefs d'établissement, médecins de l'éducation nationale, professionnels des MDPH...), le livret de parcours inclusif est une application numérique accessible depuis un ordinateur, qui vise à faciliter la mise en place rapide et effective des aménagements et adaptations nécessaires à chaque élève à besoins particuliers.

**PERSPECTIVES** : Développer la formation initiale et continue des AESH en lien avec les PIAL et PIAL renforcés.



**OBJECTIF 1 : Prévenir en renforçant la persévérance scolaire**

La prévention du décrochage s'exerce prioritairement au sein de la classe. Tous les personnels doivent se mobiliser sur cette priorité et travailler, individuellement et collectivement, à développer les stratégies de nature à renforcer la persévérance scolaire et à minimiser les risques. Ils doivent aussi porter une attention soutenue aux premiers signes de désengagement et croiser leurs regards pour repérer les élèves potentiellement décrocheurs.

Vaincre le décrochage scolaire est une préoccupation majeure de l'académie de Nantes. Depuis 2015 une **Délégation Académique à la Persévérance Scolaire et à l'Insertion (DAPSI)** a été installée dans les services du rectorat. Trois axes de travail ont été définis : **Prévenir – Intervenir – Remédier**. Pour chaque axe, des actions sont proposées dont la formation des personnels (enseignants, CPE, personnels de direction) ainsi que l'accompagnement des établissements par le biais de formations de proximité, de soutien des coordonnateurs MLDS, de l'intervention des conseillers FOQUALE.

La création d'un groupe académique de formateurs à la persévérance scolaire permet de répondre efficacement aux demandes formulées par les établissements et à la mise en œuvre des formations inscrites au Plan Académique de Formation (PAF). Les formateurs interviennent (590 journées stagiaires par an environ) pour former au repérage des jeunes en risque de décrochage, à la mise en œuvre d'actions de prévention et à l'implantation de dispositifs et de mesures d'intervention.

Une attention particulière a été portée au rôle du numérique dans la persévérance scolaire (thème de la semaine de la persévérance scolaire de 2021, hybridation de la formation en Lycée Nouvelle Chance).

**Actions remarquables**

**Élaboration d'un référentiel** de la persévérance scolaire avec les corps d'encadrement.

**Élaboration d'un outil d'aide au diagnostic** du décrochage scolaire.

**Semaine de la persévérance scolaire.**

Un groupe de 20 **formateurs à la persévérance scolaire** a accompagné entre 30 et 40 établissements par an en moyenne de 2018 à 2022.

Sensibilisation des CPE stagiaires de l'INSPE aux enjeux du décrochage et aux actions à conduire en faveur de la persévérance scolaire.

Réalisation d'une brochure SAPADHE /PREO.

Déploiement de matériel de connexion durant la crise sanitaire en MLDS et MAST.

Le décrochage est un processus complexe qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. Désintérêt, inappétence, jusqu'au rejet de l'École et une opposition aux méthodes pédagogiques, les causes de ce phénomène sont multifactorielles (cognitive, comportementale, sociale, familiale, médicale, d'ordre personnel...), ce qui complexifie le repérage des élèves potentiellement décrocheurs. L'académie s'est donné les moyens de mettre en place un accompagnement personnalisé et individualisé des jeunes en situation de décrochage ou susceptibles de décrocher.

Un projet en partenariat avec l'**ARS** a permis la formation de tous les coordonnateurs MLDS aux compétences psychosociales et à la prévention des addictions.

Le dispositif **SAPADHE/PREO** (Passerelle pour le Retour dans l'Établissement d'Origine), déployé en Loire-Atlantique, est un dispositif d'intervention sur les souffrances psychiques (retrait scolaire anxieux) des élèves des cycles trois et quatre qui se trouvent dans l'incapacité de se rendre dans leur établissement malgré leur forte volonté. Il est porté par l'Éducation nationale et hébergé par les PEP (Pupilles de l'Enseignement Public). 149 jeunes ont été pris en charge depuis 2017.

**PERSPECTIVES :** Renforcer la dynamique des bassins par un accompagnement de la DAPSI et des conseillers FOQUALE. Intégrer la DRAJES et les SDJES dans la prise en charge des jeunes.

## OBJECTIF 2 : Intervenir auprès des jeunes en risque de décrochage

*Intervenir consiste à redonner confiance et motivation aux élèves qui montrent des signes de décrochage et à mettre en place un accompagnement adapté pour éviter qu'ils sortent prématurément de l'établissement. Une approche collective, garante d'un projet adapté à la particularité du jeune, est à conduire pour chacun au sein des établissements.*

La dynamique est lancée pour **renforcer les réseaux FOQUALE** en nommant un coordonnateur MLDS sur la mission de conseiller FOQUALE dans chaque territoire afin de venir en appui aux chefs d'établissement (15 conseillers FOQUALE).

Les coordonnateurs MLDS accompagnent chaque année avec les établissements 400 jeunes en risque de décrochage, ce qui permet le maintien en formation de 300 d'entre eux (75 %). Ils viennent en appui des cellules de veille ou **Groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS)**.

**Le développement des alliances éducatives** se poursuit notamment avec les familles, les CAF, les collectivités, les autres services de l'État et des partenaires associatifs : C'Possible, La Ligue de l'Enseignement, Unis cité... qui interviennent dans les établissements.

**L'application SAFRAN FOQUALE** est un outil au service des établissements ; il permet de mieux identifier les places vacantes dans les lycées (350 places rendues visibles sur l'académie). Les jeunes peuvent ainsi, tout au long de l'année, demander un changement de formation pour trouver une réponse mieux adaptée à leurs aspirations (50 demandes, la moitié acceptée). Le déploiement de cet outil doit encore se poursuivre grâce aux échanges menés dans les départements.

### Actions remarquables

Rédaction d'un **vadémécum FOQUALE** comportant des indicateurs chiffrés par bassin et un catalogue d'actions de formations proposées par les MLDS.

**Rédaction d'un catalogue d'actions des MLDS** pour aider les EPLE à mettre en place un GPDS.

**Élaboration d'un bilan annuel de l'activité des classes relais en 20-21.**

**Mise en ligne d'une rubrique Persévérance scolaire dans ETNA (vue métier).**

**Déploiement du réseau des dispositifs relais.**

L'académie a renforcé l'information auprès des établissements sur les outils et procédures permettant de limiter le nombre de décrocheurs repérés grâce au **Système Interministériel d'Echanges d'Information (SIEI)**. Une assistance technique sur la durée des campagnes SIEI a permis de guider les établissements. Une formation spécifique a aussi été proposée pour les personnels des secrétariats des EPLE.

**La mise en place de l'Obligation de Formation (OF) 16-18** pour limiter les départs avant 18 ans est réalisée au sein des réseaux FOQUALE. Il s'agit de proposer des solutions de retour à l'école, d'accès à la qualification et à l'emploi. Des temps d'animation ont été réalisés dans les bassins pour présenter le dispositif. Il est sans doute nécessaire de poursuivre ce travail en lien avec une amélioration de la dynamique des réseaux FOQUALE.

**Les parcours aménagés de formation initiale (PAFI)** sont proposés à des jeunes d'au moins 15 ans en risque de décrochage. Ces parcours aménagés constituent une parenthèse dans le parcours de formation du jeune (service civique, stage long, prépa-apprentissage, engagement associatif...) sans abandonner son cursus.

**PERSPECTIVES :** Développer les partenariats et poursuivre l'engagement dans l'obligation de formation 16 - 18.

**OBJECTIF 3 : Remédier pour un retour en formation**

*Un élève qui a décroché doit avant tout reprendre confiance en lui. C'est la première action à mener. Il faut ensuite lui proposer des dispositifs (notamment les pôles d'insertion de l'académie de Nantes, les lycées "nouvelle chance") qui lui permettront un retour en formation.*

Le retour en formation est un élément clé pour amener les élèves décrocheurs à reconstruire un projet professionnel leur permettant une véritable insertion dans le monde du travail. La DAPSI coordonne et pilote au niveau académique les PIAN, les LNC, les MAST. A travers ces dispositifs, elle favorise et soutient ou prépare le retour en formation initiale.

Les **Pôles d'Insertion de l'Académie de Nantes (PIAN)** prennent en charge et accompagnent chaque année 1 000 jeunes en situation de décrochage. 591 d'entre eux reprennent un parcours en formation initiale sous statut scolaire ou apprenti.

La **Mesure d'accompagnement scolaire et temporaire (MAST)** a été déployée dans l'ensemble des départements de l'académie. Ce dispositif est destiné aux jeunes migrants mineurs (16-18 ans) non scolarisés antérieurement et majoritairement non lecteurs, non-scripteurs. Les MAST ont offert à plus de 500 jeunes une première marche d'intégration en complément des prises en charge par les conseils départementaux.

Les **lycées nouvelle chance (LNC)** répondent au droit au retour en formation. **Déployés dans l'ensemble du territoire académique** (un par département), ils constituent des leviers pour accompagner les jeunes décrocheurs dans l'accès au baccalauréat et la reprise d'études supérieures (90 % de réussite aux baccalauréats).

**Actions remarquables**

**Mise en place d'un Lab régional OF 16-18**  
depuis 2 ans.

**Formalisation des offres de formations**  
articulées autour des compétences dans tous les PIAN (Pôles d'Insertion de l'Académie de Nantes).

**Région / Rectorat**  
**Coordination du travail des PSAD en lien avec les DCIO**

**Mise en place de 5 lycées de la nouvelle chance (LNC).**

**Mise en place d'une Mesure d'Accompagnement Scolaire Temporaire par département.**

Dans le cadre de la loi pour une école de la confiance, l'académie soutient les initiatives favorisant le travail en **réseau (FOQUALE)** pour éviter les sorties des 16-18 ans.

Dans le cadre de l'obligation de formation des 16-18 ans le travail avec les partenaires, notamment les conseils départementaux, a été largement renforcé. De même la nouvelle convention État-Région sur les **Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD)** est mise en œuvre dans l'ensemble des territoires.

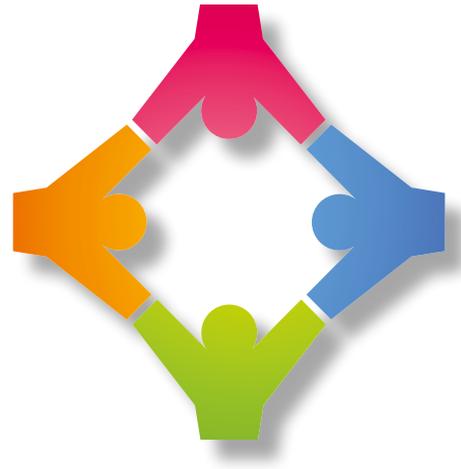
Les PSAD associent de nombreux partenaires tels que les missions locales, les MLDS, les acteurs du réseau FOQUALE, la MIJEC (Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique), les MFR (maisons familiales et rurales) les CFA (centres de formation d'apprentis) mais aussi la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), des référents des conseils départementaux, la maison des adolescents. Ces plateformes sont animées par les directeurs et directrices de centre d'information et d'orientation (CIO) qui bénéficient de l'aide des assistants de lutte contre le décrochage scolaire recrutés par la Région. Les PSAD apportent une réponse personnalisée à chaque jeune. Plus de 80 % des situations de jeunes traitées par les PSAD ont été solutionnées.

**PERSPECTIVES :** Développer l'hybridation des parcours en LNC. Poursuivre la professionnalisation des acteurs des dispositifs MLDS pour favoriser le retour en formation initiale.



# COOPÉRATION

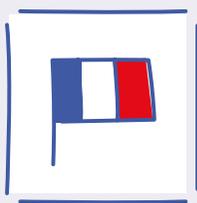
*“Travailler ensemble à la réussite de tous”*



## Un carré régalien dans chaque académie

Depuis la rentrée 2021, chaque rectorat est doté d'un carré régalien pour identifier et coordonner son action autour des angles suivants :

Respect des valeurs de la République ←



→ Lutte contre les violences

← Lutte contre le séparatisme et la radicalisation

→ Lutte contre le harcèlement



## LAB académique



revue échanger

### é-changer

PROFESSEURS 2022 • NOVEMBRE 2021

Édito

**Leur faire confiance pour leur laisser des choix... aux élèves**

Dans la ressource "Les postures étonnantes", Dominique Bucheton en identifie 6. L'une d'entre elle est la posture de lâcher prise. L'enseignant assigne aux élèves la responsabilité de leur travail et l'autorisation d'expérimenter les chemins ou les chemins.

Dans ce numéro, des professeurs testent différentes dispositions, basés sur une liberté de choix par les élèves : fibres de réaliser toutes les activités, fibres de faire l'activité seul ou avec ses pairs, fibres d'un niveau de réalisation, fibres du temps...

Une professeure d'anglais, avec des élèves d'un lycée de la nouvelle chance, associe une feuille de route (roadmap) à un pacte dans lequel l'ensemble des contenus nécessaires à la réalisation des activités de la séquence est écrit (textes, images, vidéos, fiches d'activités, exercices...). Ils sont accessibles à tout moment. Une autre professeure de français, en collège, se lance dans de la classe inversée en associant un plan de travail. En français, en collège, une professeure propose du travail de groupe (avec un programme sous forme de liste, précisant également les dates et contenus des évaluations) dans lequel il faut organiser librement sa séquence.

Bonnes lectures

échanger de 2011 à 2021  
échanger de 1993 à 2010  
membres des comités  
trouvez les ressources

**en résonance**

- Construire et développer la compréhension écrite
- Des élèves plus autonomes grâce à la classe inversée et au plan de travail
- Apprentis & assistants, apprendre à agir au collège

**au pluriel**

- La classe à l'échelle... une pratique rétroactive en formation continue
- Gérer la classe et ses ressources pour construire l'autonomie
- Devenir tête... termes et enjeux de travail autour du collégien rétroactif

# PAF



e-lyco

e-prim0

**OBJECTIF 1 : Accompagner, valoriser et transférer les expérimentations et innovations pédagogiques**

De nombreuses expérimentations et innovations pédagogiques existent dans les écoles et les établissements de l'académie. Il s'agit de s'appuyer sur cette richesse pour favoriser le partage d'expériences et de mieux exploiter à différents niveaux les réflexions conduites, tout en prenant appui sur les travaux de la recherche et aussi sur l'ouverture internationale.

La Cellule académique recherche - développement, de l'innovation et de l'expérimentation (Cardie) a pour mission essentielle d'accompagner les établissements et les écoles dans la formalisation et la mise en œuvre de projets innovants. Trois grands domaines d'innovation sont particulièrement explorés : **l'évaluation des élèves, les coopérations, les espaces scolaires**. En fonction des demandes, d'autres thématiques sont soutenues : le temps scolaire avec la semestrialisation de l'évaluation, les conseils de classe en lycée, le co-enseignement, les apports des sciences cognitives, l'inclusion, etc.

Dans le cadre de l'article 34 de la Loi d'Orientation pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005, des expérimentations dérogoatoires sont possibles dans trois domaines : l'enseignement, l'organisation pédagogique de la classe ou de l'établissement et la coopération entre les différents acteurs et partenaires.

La revue numérique "é-changer" valorise des pas de côté individuels et collectifs montrant la dynamique académique et permettant des mutualisations.

La Cardie propose aussi [des ressources pédagogiques](#) de la recherche qui permettent aux équipes d'approfondir leur réflexion.

Le nouveau portail pédagogique favorise la visibilité de la Cardie et permet la mise en valeur des différentes actions menées dans les établissements.

En juillet 2022 la semaine de l'innovation sera remplacée par un nouvel événement académique, **Les Clé(s) de l'éducation** (construire la classe ensemble).

**Actions remarquables**

[Publication de la revue "é-changer"](#)  
(Revue trimestrielle numérique de la Cardie).

Revue  
**é-changer**

[Un espace de mutualisation en ligne de projets innovants](#) accompagnés par la Cardie.

[Réalisation d'une cartographie de l'innovation.](#)

Expérimentation d'un **Générateur de "pseudo mots"**.  
(travail sur des mots pour la fluence).

Dispositif classes inversées.

"L'innovation est un levier de transformations des pratiques pédagogiques au service des apprentissages des élèves" (Eduscol).

L'innovation pédagogique est une liberté donnée aux enseignants qui souhaitent travailler autrement pour améliorer la réussite des élèves. Le MENJS organise chaque année une **journée de l'innovation (JNI)** qui valorise une trentaine de projets mis en œuvre dans les académies. Une école de Vendée fait partie de la sélection nationale pour la JNI 2022 avec une vidéo réalisée dans le cadre de la thématique ["Cultiver la démocratie"](#).

La Cardie, associée à la Dane, accompagne le dispositif national **Devoirs faits** pour innover dans sa mise en œuvre. Une expérimentation est en cours pour proposer des séances à distance "e-devoirs faits" avec l'utilisation spécifique de l'ENT académique e-lyco.

Dans les projets innovants une place est donnée aux chercheurs, aux universités et aux labos. Ils sont régulièrement sollicités dans le cadre des formations animées par la Cardie. Chaque année, un cycle de conférences est proposé aux différents acteurs de l'EN par le Cren (Centre de Recherche en Éducation de Nantes), partenaire de l'académie de Nantes.

**PERSPECTIVES :** Avoir un "réfèrent-interlocuteur" identifié innovation dans chaque département pour des échanges réguliers avec la Cardie. Réfléchir à mettre en place un réseau plus large de personnes ressources sur l'académie pour un maillage plus conséquent des territoires.

## OBJECTIF 2 : Développer des espaces de réflexions pédagogiques partagées

*L'ambition consiste à faire des écoles, des établissements, des circonscriptions et des bassins des espaces de réflexion pédagogique partagée dans une éthique de la confiance et donc de véritables lieux de formation et d'analyse de pratiques.*

Identifier des lieux, des espaces ou des structures pour partager une réflexion et mutualiser les expériences est indispensable à la dynamique d'analyse qui permet de progresser dans la mise en œuvre des pratiques pédagogiques. **La mise en place de [Graf \(Groupe de Recherche Action Formation\)](#)** permet de co-construire des outils et des ressources pédagogiques. Proposés dans différents domaines (enseignement, évaluation, numérique...), ces groupes, nombreux dans l'académie, mobilisent différents acteurs et peuvent être animés par la Cardie, les corps d'inspection ou les formateurs académiques, parfois travailler en autonomie. **Le Lab académique** est un lieu pour travailler et réfléchir autrement, un espace dédié à l'innovation et qui favorise l'intelligence collective. C'est avant tout un espace ouvert à tous les acteurs engagés dans l'éducation pour apprendre les uns des autres, s'entraider, mener à bien et valoriser des projets. Les échanges se font dans un esprit d'ouverture et de bienveillance, toutes les idées peuvent y être exprimées. La première session s'est déroulée en mars 2022.

**Dans les réseaux d'éducation prioritaire des temps d'échanges avec des chercheurs sont initiés.** Le dispositif permet à chacun de prendre le temps de réfléchir en profondeur au métier d'enseignant et de faire évoluer le regard porté sur sa propre pratique.

**Les établissements scolaires** sont aujourd'hui appelés à devenir des lieux de formation à part entière pour l'ensemble de leurs personnels.

### Actions remarquables

#### Graf “Pour d'autres conseils de classe” Bassin Ancenis Châteaubriant.

#### [Dispositif LéA](#)

dans le Maine-et-Loire.

#### [1<sup>re</sup> session du Lab académique](#)

“Le conseil de classe au lycée après la réforme : accompagner le parcours des élèves”.

Accompagnement des REP et REP +  
par des chercheurs

#### [Le réseau Costa-Gavras au Mans](#)

**Le dispositif des [Lieux d'éducation associés \(LéA\)](#)** permet de développer des liens entre le monde de la recherche et le monde de l'éducation à travers la mise en œuvre de recherches collaboratives et de mise en réseaux des acteurs et des projets. Ce dispositif est porté par l'Institut Français de l'Éducation (IFÉ). Chercheurs et acteurs éducatifs travaillent conjointement pour tenter de répondre à un questionnement de terrain. La Cardie a soutenu un réseau dans le Maine-et-Loire en 2021 puis en Vendée en 2022.

Le MENJS a ouvert en 2018 [le 110Bis Lab d'innovation du ministère](#). Il s'agit d'un espace dédié à l'innovation et à l'intelligence collective partagée entre tous les acteurs de l'éducation nationale. Différentes sessions de travail sont proposées aux académies qui souhaitent installer un Lab académique.

Un séminaire de deux jours, animé par les responsables du 110bis, a été réalisé dans l'académie de Nantes en janvier 2020 pour poser les bases du Lab académique. Ces deux jours ont permis d'accompagner l'équipe projet à définir les objectifs et à identifier les ressources nécessaires à une mise en œuvre.

Le Lab académique est maintenant opérationnel et fonctionne en partenariat avec Canopé.

**PERSPECTIVES :** Mieux identifier les acteurs de la recherche dans l'académie et leurs objets de travail. Mettre en place des référents innovation par bassin.

### OBJECTIF 3 : Permettre aux écoles et aux établissements d'identifier leurs réussites et leurs marges d'évolution en s'appuyant sur le dispositif académique d'évaluation

Un des défis majeurs à relever au sein de l'école consiste à y développer une dynamique de l' "apprendre ensemble" et à y renforcer l'intelligence collective autour de l'auto-évaluation. Il s'agit donc de conforter la mise en œuvre du protocole académique d'évaluation des écoles et des établissements qui donne la priorité à une démarche d'auto-évaluation conduite à l'interne et accompagnée par un regard externe.

#### L'académie de Nantes a été pionnière dans la mise en place d'un protocole d'évaluation des écoles et des établissements.

Sollicitée en 2018 par le Ministre pour être expérimentatrice d'un dispositif national, l'académie de Nantes a participé à l'élaboration du protocole national. L'évaluation des écoles et des établissements est reconnue comme un levier permettant aux équipes d'identifier leurs réussites pour mieux se saisir de leurs marges de progression. En cohérence avec ce que porte l'académie depuis des années, l'installation du **Conseil de l'évaluation de l'école (CEE)** et la publication du protocole national ont renforcé la légitimité de ce levier même si la crise sanitaire a fragilisé les mises en œuvre concrètes de nombreuses évaluations.

L'académie s'est dotée d'un **réseau de personnes ressources** constitué de directeurs d'école et de chefs d'établissement qui accompagnent leurs pairs (à leur demande) dans la démarche d'autoévaluation. Cette modalité d'accompagnement, mise en œuvre sous forme d'ateliers menés dans les départements, est appréciée des bénéficiaires et participe d'une acculturation progressive à l'autoévaluation.

Des formations sont proposées chaque année pour que les chefs d'établissement puissent s'approprier une méthode d'auto-évaluation fondée **sur la démarche QUALEDUC**, outil majoritairement utilisé dans l'académie.

### Actions remarquables

**Rédaction et publication d'un guide académique pour l'évaluation des écoles et des établissements.**

**Participation à la rédaction du guide national QUALEDUC.**

**312 établissements publics évalués depuis 2017 soit 89,9 %**

**Expérimentation de l'évaluation dans le premier degré en Mayenne.**

**Travail des trois collègues d'inspecteurs sur l'évaluation externe.**

**Mise en place de formations académiques pour les évaluateurs externes (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés).**

Créé par la loi pour une École de la confiance de juillet 2019, le **Conseil d'évaluation de l'École (CEE)** travaille à la cohérence de l'évaluation des politiques publiques d'Éducation. Le CEE propose des outils pour la mise en œuvre de l'autoévaluation des écoles et des établissements et **l'accompagnement d'experts de haut niveau (IGESR)** pour la mise en œuvre de la démarche dans les académies. Après l'expérimentation menée dans les académies de Nantes et de Montpellier, le CEE a élaboré un guide pratique destiné à l'évaluation des établissements du second degré. Une autre expérimentation a été menée dans toutes les académies en juin 2021 pour mettre en place un protocole destiné aux écoles. La généralisation de ce protocole est prévue pour la rentrée 2022. De même le CEE souhaite que **les établissements privés sous contrat et hors contrat** puissent bénéficier de l'évaluation de leur établissement. L'académie de Nantes réalise actuellement l'évaluation de cinq établissements privés sous contrat du réseau de l'enseignement catholique (un par département).

**L'académie participe aux formations nationales proposées par l'IH2EF et le CEE.** Elles sont l'occasion d'échanges fructueux avec les autres académies en particulier pour la mise en œuvre de l'évaluation externe.

**PERSPECTIVES :** Développer le vivier de personnes ressources pour favoriser la généralisation et professionnaliser ces personnes ressources pour mieux légitimer et reconnaître leur action.

### OBJECTIF 1 : Poursuivre et renforcer l'accompagnement des personnels dans leur entrée dans le métier

*La première prise de fonction est un moment capital pour les personnels, quels que soient leur métier et leur statut. Les conditions d'accueil, d'accompagnement et de formation de tous doivent relever d'une attention particulière de l'employeur et des responsables des unités de travail dans lesquelles ils sont affectés. À ce titre les écoles et les établissements sont à confirmer comme lieux de formation en coopération avec l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation pour une alternance intégrative.*

**L'arrivée dans une académie est un moment important.** Quelles que soient les responsabilités qui y seront exercées, l'accueil est un temps privilégié pour une installation réussie. L'académie propose différents dispositifs pour accueillir ses nouveaux personnels, qu'il s'agisse des enseignants, des personnels administratifs ou d'encadrement, en établissement, au rectorat ou en DSDEN.

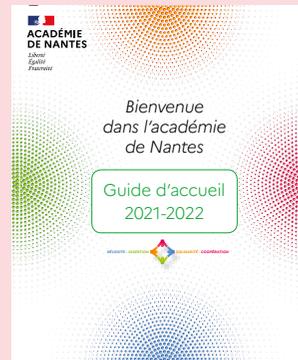
**Les enseignants stagiaires** du second degré sont accueillis à Nantes par les corps d'inspection lors d'un séminaire de plusieurs jours. Les enseignants stagiaires du premier degré bénéficient d'un séminaire d'accueil en département et de temps spécifiques dédiés en circonscription. Ces séminaires facilitent l'intégration professionnelle et l'appropriation de gestes, de repères utiles à la prise en responsabilité de la classe.

L'accueil des personnels de direction, et plus généralement de l'encadrement, est réalisé lors d'une rencontre académique d'une demi-journée qui permet la présentation du fonctionnement du rectorat.

**Les services de la direction des ressources humaines** sont aussi mobilisés pour aider les nouveaux personnels dans les différentes démarches à réaliser : procès-verbal d'installation, sécurité sociale, déménagement, installation dans un service académique, etc.

### Actions remarquables

Publication d'un **guide d'accueil** destiné aux nouveaux personnels.



**Formation à l'offre de services numériques** de l'académie, la messagerie, l'agenda et la sécurité en matière informatique.

#### Mise en place des PPPE

(Parcours préparatoire au professorat des écoles).

L'entrée dans le métier est cruciale. Elle peut générer de l'anxiété, des doutes et des remises en question importantes dans les choix réalisés. Le premier contact en pleine responsabilité avec une classe est souvent déstabilisant et l'urgence de trouver des clés pour dépasser des difficultés dans l'instant présent est réelle.

Il est nécessaire que les professeurs débutants soient accompagnés pour les aider à faire de ces premières journées des moments de réussite en classe et d'insertion professionnelle sereine. Les pairs, les chefs d'établissement, les directeurs d'école en connaissent l'importance et jouent un rôle facilitateur.

**Les corps d'inspection de l'académie de Nantes sont mobilisés** pour aider chacun à dépasser ce premier cap. Un travail de qualité est réalisé en lien étroit avec l'INSPE. Les corps d'inspection, les tuteurs, les référents pédagogiques, les professeurs expérimentés accompagnent au plus près de leurs besoins les jeunes enseignants dans leur première année de prise de fonction.

Le réseau CANOPÉ est aussi présent pour proposer de nombreuses ressources aux enseignants qui débutent.

**PERSPECTIVES :** Développement du partenariat avec l'INSPE. Mise en place d'une formation préalable pour les contractuels.

**OBJECTIF 2 : Structurer l'accompagnement professionnel des personnels tout au long de leur carrière**

*L'accompagnement professionnel, garant de l'adaptation des compétences des agents, est un levier pour la conduite des équipes et la valorisation de l'engagement. Structurer cet accompagnement donne de la lisibilité à la carrière des agents en leur permettant d'identifier et de se saisir des opportunités adaptées à leurs attentes et à leurs besoins. C'est aussi un moyen d'assurer l'adéquation en continu des connaissances et des compétences des agents avec les attendus de leur mission. La difficulté professionnelle fait partie des aléas que chacun peut rencontrer dans sa carrière ; les personnes en situation difficile doivent être écoutées et aidées.*

La formation continue est un enjeu majeur pour que tous les personnels accomplissent leurs missions dans de bonnes conditions. L'évolution de la société, des métiers et des outils utilisés demande une constante adaptation pour réaliser les tâches attendues.

L'académie de Nantes propose des formations à tous ses personnels : enseignants, cadres administratifs, personnels d'encadrement etc.

Un **schéma directeur** fixe les grandes orientations et structure l'ensemble des formations proposées dans l'académie. La mise en œuvre est réalisée par la DAFPEN et la CAFA. Le **Plan académique de formation (PAF)** est publié chaque année au mois de juin, de même que les **plans départementaux** de formation (PDF).

**Différentes modalités de formations sont proposées** : par cycle, inter-catégorielle, hybride et à distance, petites fabriques, groupes de recherches action formation...

Un accompagnement spécifique des personnels en grande difficulté est mis en place par la cellule ressources humaines pour aider à la reconversion professionnelle.

Un dispositif de ressources humaines de proximité est mis en place depuis 2019, l'originalité en étant la gestion par les personnels au plus près des territoires.

**Actions remarquables**

**Publication de la feuille de route "Ressources humaines".**

**Restructuration de la division des personnels enseignants (DIPE).**

**Création de l'école académique de la formation (EAFC).**

Intégration des services régionaux de la jeunesse et des sports (DRAJES).

Création et développement des Open badge.

Chaine Youtube de la formation.

Formation des "faisant fonction".

Travail autour des VAE (CAPEI en VAE)

**Une chaîne Youtube** animée par des formatrices académiques propose régulièrement [des webinaires sur différentes thématiques](#) : devoirs faits, le grand oral, les activités coopératives, etc.

**Les écoles académiques de la formation continue (EAFC)** doivent permettre à chacun de participer à la construction de son parcours de formation et ainsi d'être davantage acteur de son parcours professionnel. Le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports donne une priorité forte à l'accompagnement personnalisé de ses personnels tout au long de leur carrière. Ces écoles vont donc permettre à tous de bénéficier d'un parcours personnalisé de formation continue.

**L'EAFC de l'académie de Nantes est installée** depuis quelques mois. Elle est placée sous l'autorité du recteur et pilotée par le directeur de l'école et le secrétaire général adjoint aux ressources humaines. À cette occasion deux services ont fusionné : la **Délégation académique à la formation continue des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (DAFPEN)** et le **Centre académique de formation administrative (CAFA)**.

Suite au Grenelle de l'éducation et aux différents ateliers menés il a été demandé aux académies de mettre en place un dispositif de proximité concernant le recrutement des personnels d'encadrement. **La création de la Mission académique de l'encadrement (MAE)** au sein de l'académie va permettre d'identifier plus facilement et localement les agents susceptibles d'occuper les emplois d'encadrement supérieur à court terme.

**PERSPECTIVES :** Mise en place de l'école académique de la formation continue (EAFC) et développement de la formation au plus près des besoins des agents.

### OBJECTIF 3 : Créer les conditions d'un climat de confiance dans les écoles, les établissements et les services

*Développer des logiques de responsabilisation et de coopération, faire confiance aux personnels sont des préalables nécessaires à leur implication et leur engagement, au renforcement de l'estime de soi et à la construction de solidarités solides et durables. Ces éléments participent à la qualité de vie au travail.*

Les enquêtes locales de climat scolaire (ELCS) ont été largement présentées les années précédentes ; elles se développent dans les deux degrés d'enseignement. De plus en plus intégrées à l'auto-évaluation de l'établissement, ces enquêtes mettent en évidence les marges de progression possibles pour **améliorer la qualité de vie au travail**. Les entretiens menés avec les personnels lors de l'évaluation externe permettent d'identifier l'engagement et l'implication dans les missions qui leur sont confiées, mais aussi de mesurer le bien-être de chacun dans son environnement professionnel.

**Dans la formation initiale des personnels de direction**, une formation de base au management est mise en place. Elle doit permettre à chacun d'être en confiance pour assurer les responsabilités qui lui sont confiées.

**Les directeurs d'école** bénéficient de formations liées au climat scolaire et à l'animation de collectifs de travail.

**Des formations académiques** sont proposées à tous les personnels autour de deux thématiques importantes : la déontologie et la labellisation égalité-diversité.

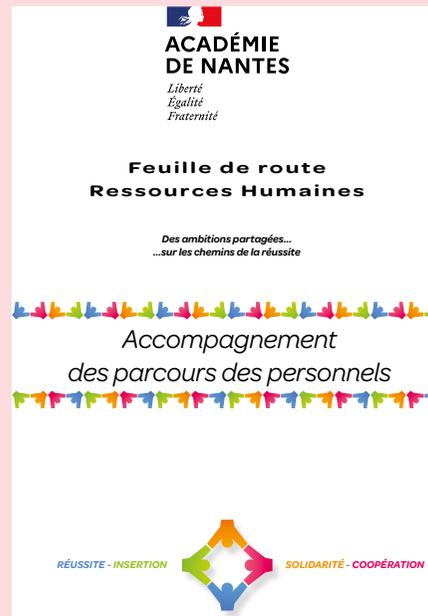
**La responsabilisation des personnels** est essentielle pour mettre en place une dynamique collective qui favorisera le développement personnel de chaque agent.

De même un travail sur le développement des **compétences psychosociales (CPS)** est mené dans différents territoires.

### Actions remarquables

**Mise en place de dispositifs de formation destinés à tous les personnels :**  
Déontologie / Egalité homme-femme / Laïcité

Feuille de route académique  
**Ressources humaines**



Travailler ensemble est une nécessité, quelle que soit la responsabilité assumée dans l'institution, et un préalable à l'investissement de chacun. Les modalités nationales concernant l'évaluation des enseignants ont modifié les relations avec les corps d'inspection. Dans le cadre **des rendez-vous de carrière (PPCR)**, un constat positif remonte souvent par les corps d'inspection, celui de l'engagement des personnels dans la préparation de ce moment et dans la rédaction des documents préparatoires. La demande nationale **d'une feuille de route Ressources humaines** dans chaque académie a trouvé sa concrétisation dans l'académie de Nantes par la réalisation d'un document joint au projet académique. Il est résolument tourné vers l'objectif ministériel de favoriser la proximité, l'écoute et l'individualisation de l'accompagnement et des réponses apportées aux personnels. La feuille de route de l'académie est organisée en quatre axes principaux :

- **favoriser** une dynamique collective autour de l'accompagnement et la gestion des ressources humaines ;
- **construire** et valoriser des parcours ;
- **ouvrir** des perspectives ;
- **prévenir** et protéger.

**PERSPECTIVES :** Développer les partenariats avec la MGEN dans les dispositifs d'accompagnement dédiés aux personnels de l'encadrement.

**OBJECTIF 1 : Mieux prendre en compte les besoins des bassins et améliorer l'accompagnement des personnels d'encadrement**

*Les bassins constituent une échelle pertinente de mise en œuvre des priorités du projet académique. Permettre aux bassins de donner leur pleine mesure nécessite de les accompagner, ce qui inclut en particulier une mise en réseau des animateurs de bassin favorisant les mutualisations et les valorisations. Il convient aussi d'être en mesure de répondre aux besoins de formations exprimés par les chefs d'établissement et les inspecteurs.*

**Améliorer l'accompagnement des bassins** est un enjeu fort pour la mise en œuvre du projet académique. Depuis longtemps mise en place, la stratégie d'une organisation par bassin est le lieu dédié aux chefs d'établissement pour mener une réflexion collective sur les préoccupations concrètes des territoires et des établissements. Chaque bassin organise son fonctionnement en lien avec la directrice ou le directeur académique. Une réunion semestrielle présidée par le Recteur et rassemblant les animateurs de bassins a été organisée dans le cadre du suivi de la feuille de route et afin de promouvoir les thématiques institutionnelles d'actualité.

**Les enquêtes locales de climat scolaire (ELCS)** sont devenues un outil de pilotage académique. Les ELCS ont fait l'objet d'une promotion lors des réunions de l'encadrement notamment. Leur pilotage a été organisé dans le cadre d'une mission spécifique confiée à une IA-IPR EVS. Les ELCS ont par ailleurs été déclinées pour le 1<sup>er</sup> degré avec un personnel à temps plein chargé de mission. Chaque année un rapport de mise en œuvre enrichie d'une analyse qualitative a été présenté en CAP.

Le Lab académique a été créé et la première session organisée. Il a fait l'objet d'un projet copiloté par la secrétaire générale adjointe en charge de l'organisation générale et l'enseignement supérieur et le directeur de la pédagogie.

**Actions remarquables****Création du LAB académique**

Première session réalisée en mars 2022.

**Enquêtes climat scolaire réalisées depuis 2017-2018 :**

51 écoles, 106 collèges et 31 lycées  
En 2022 : 21 en cours et 44 demandes.



Le Lab 110 bis mis en place par le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports a inspiré la conception du Lab Académique nantais. Lors de sa conception les membres du comité de pilotage ont pu suivre des sessions de formation dédiées. Inauguré par le Recteur en mars 2022, le Lab académique est un lieu ouvert et dédié à l'innovation dans toutes ses dimensions : pédagogique, numérique, organisationnelle.

Il a trois finalités : permettre la liberté des échanges, réunir des représentants de l'ensemble de la communauté scolaire et déboucher sur des propositions concrètes.

La première session du Lab académique a été coanimée par la CARDIE et l'atelier 44 de CANOPE. Cette session s'est déroulée sous la forme d'un "hackathon" avec pour **thématique : "Le conseil de classe au lycée après la réforme : accompagner le parcours des élèves"**. Cette forme de travail collaboratif a réuni une vingtaine de participants (chefs d'établissement, inspecteurs, enseignants, formateurs académiques, conseillers principaux d'éducation et déléguée à la vie lycéenne) afin de faire émerger des actions à expérimenter pour la mise en œuvre des conseils de classe.

**PERSPECTIVES :** Développer le LAB académique par la présence d'un animateur dédié et une organisation en partenariat avec CANOPE et la CARDIE.

## OBJECTIF 2 : Conforter la coordination des services académiques (Rectorat/DSDEN/EPLE)

*Les services académiques coopèrent afin de proposer des approches communes et des procédures harmonisées, d'encourager le partage de bonnes pratiques, d'outils dont l'efficacité est reconnue et de ressources. Les services et les délégations académiques se mobilisent avec réactivité au service des établissements et des écoles, en privilégiant l'écoute et l'analyse, en s'attachant à répondre aux besoins exprimés et en adaptant les réponses aux contextes locaux.*

Depuis cinq ans l'académie de Nantes a développé la coopération entre les différents services du rectorat, des DSDEN et des établissements. Un travail avec les personnels de direction en groupe de liaison a été réalisé pour identifier les améliorations possibles dans les relations entre les établissements et les services. Le groupe de liaison (Groupe Blanchet) a été réuni chaque trimestre afin de favoriser les échanges entre l'encadrement supérieur de l'Académie et les chefs d'établissement concernant les mises en œuvre de la feuille de route et le suivi des dispositifs institutionnels.

Dans les services du rectorat différents groupes de travail ont été installés afin de mieux harmoniser les procédures et de mutualiser les bonnes pratiques. Ces groupes de travail sont aussi l'occasion d'avoir une écoute attentive aux préoccupations des différents personnels. Par exemple, un point d'étape hebdomadaire est maintenant organisé pour associer les responsables des principaux services de gestion RH : secrétaire général adjoint ressources humaines, adjoint au DRH, DIPE, DÉP, S.A.E, DIPATE et PRHIEP.

Dans le cadre de la labellisation “égalité professionnelle femme-homme et diversité” un chargé de mission académique a régulièrement informé les membres du Conseil académique pédagogique (CAP) et des formations ont été construites et proposées au PAF de l'encadrement.

### Actions remarquables

#### Mise en place de groupes de travail inter-services :

Journée de rencontre et ateliers sur les thèmes de préparation de rentrée, suivi des moyens.

#### École Inclusive

Trois réunions dans l'année sont organisées sous la présidence du secrétaire général adjoint RH. Elles permettent d'associer tous les acteurs de l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans l'Académie : Conseiller technique ASH, pôle ASH des DSDEN, SG des DSDEN, Lycées mutualisateurs, service académique de l'accompagnement éducatif.

#### Plan Académique Egalité Professionnelle et Lutte contre les discriminations

Cinq instances et groupes de travail avec les organisations syndicales pour la mise en œuvre du plan.

Le déploiement des **dispositifs de gestion des Ressources Humaines de proximité** constitue le terrain privilégié de coopérations renforcées.

La mise en place d'un réseau de ressources humaines de proximité a été réalisée dans l'académie. Il a pour objectif de développer une approche globale de la “RH de proximité” en construisant un écosystème depuis l'agent jusqu'aux services académiques (encadrement de proximité, gestionnaire dédié au sein des services académiques, acteurs identifiés au sein des cellules RH...).

**L'intégration des personnels de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)** a été réalisée à partir de janvier 2021 et dans le calendrier prévu initialement. Elle est maintenant nommée **Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES)**. Le délégué régional est associé à l'ensemble des instances de direction académique. Le document stratégique régional jeunesse et sport a été approuvé par les trois ministres.

**De même, l'intégration de la Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation (DRARI)** a été réalisée en 2021. Le délégué régional, conseiller du recteur, exerce ses missions dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle.

**PERSPECTIVES :** Poursuivre l'intégration de la DRAJES dans les services académiques et mettre en œuvre les actions du document stratégique régional jeunesse et sport.

**OBJECTIF 3 : Renforcer le partenariat confiant avec les collectivités**

Suite aux différentes lois de décentralisation le partage de compétences en matière d'éducation s'est traduit dans l'académie par un partenariat de qualité avec les collectivités territoriales. Ce partenariat est à poursuivre et à renforcer dans une approche confiante orientée vers la cohérence des actions dans le cadre des politiques nationale et locales au profit de la réussite des élèves et du développement des territoires.

L'**académie de Nantes** s'implique très fortement dans les relations avec les collectivités territoriales. Des rencontres régulières sont organisées avec la Région Pays de la Loire et les cinq conseils départementaux. L'académie a été une des premières à mettre en place un **environnement numérique de travail (ENT)** pour tous les établissements du second degré (public/privé) ; **e-lyco**, réalisé en partenariat avec le conseil régional et les conseils départementaux, est une réussite exceptionnelle dans le développement des outils numériques au service des EPLE, des élèves, de leurs parents et des enseignants. Plus récemment un ENT pour les écoles **e-primo** a été installé et développé sur l'ensemble des territoires. La **carte des formations** est réalisée en lien étroit entre la DAFPIC et le conseil régional.

Les **cités éducatives** font l'objet d'un suivi attentif en département. La mise en œuvre est assurée par les directions départementales de l'éducation nationale et les IA-DASEN. Des chefs de projets et des chargés de mission assurent le lien avec les collectivités territoriales impliquées dans cette démarche.

Le **Service National Universel (SNU)** a été déployé conformément au plan de charge, la **DRAJES** assurant la maîtrise d'œuvre de l'organisation, de la formation des encadrants et de l'accueil des élèves volontaires.

**Actions remarquables**

Les deux environnements numériques de travail **e-lyco** et **e-primo** témoignent de l'excellence des relations avec les collectivités territoriales dans l'ensemble du territoire académique.

Mise en place de 6 cités éducatives en partenariat avec les collectivités territoriales.

**Service National Universel (SNU)**

Mise en place des séjours de cohésion  
L'objectif 2022 vise à accueillir 2960 jeunes dans l'académie pendant trois séjours.



Les **Cités éducatives** sont un dispositif né à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Elles visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et en dehors du cadre scolaire. Le label "**Cité éducative**" résulte de la co-construction de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la Cohésion des territoires. L'académie de Nantes est totalement impliquée dans la mise en place de cités éducatives dans différents territoires.

Le **Service National Universel (SNU)** est un dispositif national mis en place dans chaque académie en lien avec les collectivités territoriales. C'est une opportunité pour chaque jeune d'expérimenter la vie collective pour créer des liens nouveaux et développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société. Le SNU offre à chaque jeune l'occasion de découvrir un autre territoire.

**PERSPECTIVES :** Poursuivre la mise en œuvre du SNU. Travailler en partenariat avec les collectivités sur l'évolution de e-lyco.

## OBJECTIF 4 : Maintenir un dialogue de qualité avec les parents

*Construire une école de la réussite impose de développer la co-éducation avec les familles. Les actions innovantes en direction des familles seront développées, répertoriées et communiquées à l'ensemble des écoles et des établissements. Une attention bienveillante aux familles les plus éloignées de l'école est à porter dans ce cadre.*

L'académie a toujours été attentive aux relations entre l'école et les parents d'élèves. L'une des ambitions du projet académique est "**Ne laisser personne au bord du chemin**". Cependant le constat a été fait qu'il était nécessaire de renforcer les liens en particulier pour que chaque famille dispose des bonnes informations pour accompagner son enfant vers la réussite scolaire. Le développement des outils numériques est parfois un obstacle pour les familles les plus défavorisées. L'académie de Nantes met en place des stratégies pour **faciliter l'accès aux bourses et aux procédures d'accès aux droits**. Le suivi de l'accès aux droits a fait l'objet de recommandations et de consignes exprimées par le recteur d'académie qui a rappelé systématiquement dans les réunions de l'encadrement académique de ne laisser personne au bord du chemin. Une vigilance renforcée a été demandée à l'ensemble des personnels et les services en charge du suivi sont mobilisés afin d'améliorer l'information aux bénéficiaires.

Des formations inter-catégorielles sur les thèmes de l'accueil, de l'information aux parents et de l'accompagnement à la parentalité ont été proposées au Plan académique de formation (PAF).

### Actions remarquables

#### " Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" (OEPRE)

Actuellement 40 établissements (collèges/ lycées) proposent le dispositif dans l'académie.

Le nombre de sites d'accueil et de bénéficiaires a doublé en 4 ans.



Publication d'un fascicule académique pour présenter les enjeux des relations avec les parents.

**Le rôle des parents à l'École** est reconnu par la loi et les liens entre les parents et l'école doivent avoir pour objectif commun la réussite de tous les jeunes quel que soit leur parcours. Le dialogue avec les parents est un point essentiel que l'institution doit maintenir et développer pour consolider les interactions nécessaires à la bonne compréhension du système éducatif.

Largement utilisée depuis 2010 dans les écoles et les établissements, la **Mallette des parents** est enrichie chaque année en proposant aux familles et à toutes les équipes éducatives des ressources, des outils et des conseils pour renforcer le lien de confiance école-parents.

**Le dispositif "Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants" (OEPRE)** vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant. L'académie de Nantes réalise un suivi de proximité de ce dispositif grâce à un chargé de mission académique qui coordonne les diverses actions menées.

**PERSPECTIVES :** Poursuivre les relations avec les familles notamment les plus éloignées de l'école, en lien avec les associations (ATD-Quart-Monde par exemple).



**OBJECTIF 5 : Renforcer la culture du partenariat**

*Un partenariat renforcé avec les services de police, de gendarmerie et de la justice doit permettre de mieux assurer la sécurité des élèves et des personnels dans les écoles et les établissements et de développer des actions de prévention. Le projet d'académie est à faire connaître et à promouvoir auprès de tous les partenaires institutionnels, culturels, scientifiques et tout particulièrement les associations. Les partenariats avec ces dernières seront évalués à l'échelle académique en prenant appui en particulier sur les écoles et les établissements.*

**La culture du partenariat est forte dans l'académie de Nantes** et se concrétise dans différents domaines : économique, culturel, scientifique, associatif, éducation aux médias, éducation au développement durable, sécurité, justice, ouverture internationale, etc.

Dans tous ces domaines les partenariats sont nombreux et répondent aux attentes des différents acteurs.

**Les Comités Locaux École-Entreprise (CLEE)** s'inscrivent dans le champ de la relation École-Entreprise. Outils de liaison entre les entreprises, les établissements scolaires et les acteurs économiques de proximité, les CLEE participent au traitement des sujets d'orientation, de formation et d'insertion propres aux bassins de formation et d'emploi. Ils constituent une force de réflexion et d'actions au plus près des acteurs locaux. Les CLEE sont déployés par l'académie de Nantes pour susciter, soutenir les actions de proximité et créer les conditions de développement des relations entre l'école et l'entreprise dans tous les territoires.

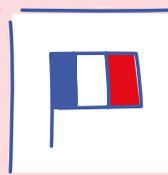
**Mise en œuvre du Pass culture.** En partenariat avec la DRAC le Pass Culture pour les moins de 18 ans a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette nouvelle offre artistique, culturelle ou scientifique s'adresse à tous les élèves dès la classe de 4<sup>e</sup> jusqu'à la terminale. Elle permet d'enrichir et d'initier de nouveaux projets d'éducation artistique et culturelle en partenariat.

**Actions remarquables**

Animation et suivi du réseau des Conseillers Entreprises pour l'École (CEE)  
Réalisation d'une cartographie des différents partenariats.

**Mise en place du "Carré régalien" et publication d'un document repère.**

Respect des valeurs de la République ←



→ Lutte contre les violences

Lutte contre le séparatisme et la radicalisation ←

→ Lutte contre le harcèlement

Mise en œuvre du Pass culture.



Depuis la rentrée 2021, chaque académie est dotée d'un **carré régalien** pour identifier et coordonner son action dans quatre domaines : protection et promotion des valeurs de la République, lutte contre les communautarismes, lutte contre les violences scolaires et lutte contre le harcèlement. Il s'agit avant tout d'assurer la protection de tous les personnels et d'apporter un appui immédiat et opérationnel à tous en cas de crise ou d'agression. Les équipes mènent des actions de prévention, de sensibilisation et de formation. Pour la mise en œuvre de ces actions les partenariats sont renforcés en particulier avec les services de police, la justice (procureurs, avocats...) et les services sociaux.

**PERSPECTIVES :** Développer l'utilisation du Pass culture et faire vivre les CLEE.

## Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Les services jeunesse, engagement et sports (JES) ont rejoint l'Éducation nationale le 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec la création de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et des services départementaux jeunesse, engagement et sports (SDJES).

Cette réforme de l'organisation territoriale de l'État consacre le rapprochement de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports autour de la priorité donnée aux enfants et aux jeunes, quelle que soit leur situation.

Elle contribue à l'objectif de continuité éducative dans et hors de l'école, pendant l'année scolaire et pendant les vacances, pendant les études, les loisirs et lors d'engagements citoyens, comme le service national universel (SNU).

Il s'agit ainsi de créer une cohérence d'expertises et de métiers autour du parcours éducatif de l'enfant, de l'adolescent et du jeune au cours des différents temps de la vie.

Elle vise également au développement d'une société de l'engagement.

Les services JES sont également placés sous l'autorité fonctionnelle des préfets de région et de département pour les missions de protection des mineurs, de sécurité des pratiques sportives, de vie associative et de développement des politiques des agences nationales du sport et du service civique.

Les orientations du projet académique ont été reprises dans un document stratégique régional JES élaboré en 2021 et validé par le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, la ministre déléguée chargée des Sports et la secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement.

Le DSR sera pris en compte dans l'élaboration du prochain projet académique.

**Thierry PERIDY**

Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)



Axe

1

Consolider la continuité éducative au sein des politiques de jeunesse et de sport

## OBJECTIF 1 : accompagner l'offre éducative tout au long de l'année

L'académie est couverte par 388 projets éducatifs de territoire et 200 plans mercredi. Les groupes d'appui départementaux co-animés par les équipes académiques et JES sont actifs dans tous les départements. Ils regroupent les associations, les collectivités locales et les CAF.

L'intégration des services a permis de renforcer les actions d'information auprès des enfants et des familles et d'améliorer la complémentarité entre les dispositifs vacances apprenantes (colos apprenantes, école ouverte, école buissonnière, l'été du pro) et les stages de réussite. Une attention particulière sera accordée aux publics spécifiques.



### Actions remarquables

Partenariat avec les conseils départementaux dans le cadre des colos apprenantes afin de favoriser le départ en vacances de jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance.

Formations croisées entre les personnels jeunesse, engagement et sport et les équipes académiques à l'attention des directeurs d'école en Vendée et en Loire-Atlantique.

Relance des groupes d'appui départementaux avec la CAF, les collectivités territoriales et le secteur associatif.

La politique nationale vise à développer une vision complète de l'enfant, de l'adolescent et du jeune au cours de leurs différents temps de vie.

Elle vise à renforcer la cohérence et la complémentarité des actions conduites dans le cadre des politiques éducatives et du plan mercredi. L'action de l'État s'appuie sur un partenariat étroit avec les collectivités locales, les associations et les CAF.

Un plan national de renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs a été lancé en 2022 ainsi qu'une relance du plan mercredi et la reconduction du dispositif "vacances apprenantes".

## OBJECTIF 2 : Développer la place du sport à l'école et dans la société

Le renforcement des apprentissages fondamentaux a permis de renforcer les liens entre les équipes académiques et les services jeunesse et sports.

Le partenariat avec le CREPS des Pays de la Loire a été mobilisé.

Les réflexions s'inscrivent dans le cadre de la conférence régionale du sport installée le 27 janvier 2021.

Les appels à projets de l'ANS "j'apprends à nager" et "aisance aquatique" permettent également de soutenir l'apprentissage de la natation pour les enfants en situation de handicap avec le partenariat de la ligue de sport adapté.

L'acquisition de bassins mobiles d'apprentissage ainsi que la création et la rénovation de piscines sont soutenues financièrement par l'agence nationale du sport au titre des équipements sportifs en 2021 2 projets de piscine pour 706 000 €.

### Actions remarquables

Plusieurs projets classes bleues et stages bleus ont été proposés en 2021 en Vendée ou en Loire-Atlantique, notamment en concertation avec le CREPS et la ligue de natation.

L'installation d'un bassin d'apprentissage mobile sur l'Île d'Yeu, en Vendée, a permis de proposer des séances d'apprentissage.

Installation d'un groupe de travail sport et éducation.

Déploiement du pass'sport, dispositif d'aide à la pratique sportive qui a concerné 72 000 jeunes.



Le développement de la pratique sportive à l'école et dans la société est au cœur des priorités de l'État dans une logique de santé publique et de socialisation des plus jeunes.

Cette politique se traduit notamment par le renforcement des savoirs fondamentaux par la pratique sportive et notamment :

- la promotion de l'aisance aquatique et du savoir nager ainsi que du savoir rouler à vélo ;
- le développement et l'augmentation du temps d'activité physique au quotidien : 30 minutes d'APQ, label génération 2024, opération "une école un club".

Le soutien au développement des pratiques s'inscrit dans un nouveau cadre politique depuis 2019 avec la création de l'agence nationale du sport et sa déclinaison dans les territoires.

Axe  
1

Consolider la continuité éducative au sein des politiques de jeunesse et de sport

### OBJECTIF 3 : Garantir la sécurité des pratiques sportives et de jeunesse dans le contexte de crise COVID

Le contrôle des accueils collectifs de mineurs et des établissements d'activités physiques et sportives est une priorité des services qui s'exprime dans le cadre du programme régional et interdépartemental de contrôle (le PRIICE).

Les directeurs académiques ont été sensibilisés sur ces questions lors d'un séminaire académique lancé en janvier 2021.

Une permanence des services est organisée pendant la période estivale pour exercer cette mission.

Plus de 200 contrôles sont organisés.

Les informations et consignes sanitaires sont relayées auprès des collectivités territoriales. Un mouvement sportif en lien avec les préfetures pour les manifestations sportives et rassemblements est créé dans le cadre de la crise sanitaire (un correspondant COVID par SDJES).

Le relai est également assuré auprès des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs (ACM). Une réunion avec les têtes de réseaux associatifs est mise en place toutes les 2 semaines.

#### Actions remarquables

Les services départementaux JES de Loire-Atlantique organisent depuis 2020 l'opération Beach Tour, action de sensibilisation à la prévention des noyades sur les plages du département.

Un appel à projets "lutte contre les violences dans le sport" a été lancé en 2021, co-financé par le conseil régional et l'État (70 000 € abondés également par le fonds territorial de solidarité). Une vingtaine de projets de formation ont été financés.

Des actions de formation et de sensibilisation à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles dans le sport se sont déroulées sur l'ensemble de la région pour les éducateurs sportifs dont le poste est financé dans le cadre de l'ANS.

La protection des mineurs et la sécurité des pratiques sportives figurent parmi les priorités d'intervention des services jeunesse, engagement et sport, en application des missions exercées sous l'autorité des préfets de département.

L'État a par ailleurs renforcé ses actions en matière de lutte contre les violences dans le sport, notamment suite aux assises nationales lancées en 2020.

Le contrôle de l'honorabilité des bénévoles effectif depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 s'inscrit dans le cadre de cette action.

Les SDJES sont chargés d'instruire les cas et affaires liés aux violences sexuelles dans le sport pour prononcer des mesures administratives d'interdiction d'exercer en urgence pour les éducateurs sportifs concernés ; le volume en traitement est en augmentation.

Des cartes professionnelles sont délivrées aux éducateurs sportifs et les casiers B2 et FIJAIS sont contrôlés.



Axe  
2

Participer au développement d'une société de l'engagement

**OBJECTIF 1 : Déployer le service national universel dans l'ensemble des départements**

Le service national universel a été expérimenté en Loire-Atlantique en 2019 avec 180 jeunes.  
Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, 8 centres SNU ont fonctionné en 2021 avec au moins un centre par département.  
L'objectif 2022 vise à accueillir 2960 jeunes dans l'académie pendant trois séjours : séjours de février (13 au 25 février), juin (12 au 24 juin) et juillet (3 au 15 juillet).  
Un accompagnement des jeunes en mission d'intérêt général est assuré par les services départementaux jeunesse, engagement et sport.

**Actions remarquables**

Partenariat avec France Télévisions autour de l'éducation aux médias qui se traduit par l'intervention de journalistes auprès des volontaires.

Mobilisation de la banque de France qui a proposé des ateliers dans tous les séjours de cohésion en 2021.

Mobilisation des jeunes volontaires en tant qu'ambassadeurs du SNU à leur retour dans les établissements scolaires.

La promotion d'une société de l'engagement est au cœur des priorités du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.  
Elle se traduit par la mise en place du service national universel qui sera, au côté du service civique, un vecteur majeur de la politique d'engagement.  
Le SNU se caractérise par un parcours d'engagement en 3 étapes :

- Un séjour de cohésion de 12 jours
- Une mission d'intérêt général de 84 heures ou 12 jours
- La possibilité de prolonger l'expérience d'engagement (service civique, corps en uniforme).

Le déploiement du SNU vise notamment l'organisation de séjours SNU dans tous les départements de l'académie.  
Une sensibilisation aux parcours d'engagement est réalisée au sein des établissements.

**OBJECTIF 2 : Accompagner l'offre éducative tout au long de l'année**

50 000 jeunes ont effectué leur service civique dans la région dont 4000 jeunes en 2021. Des groupes d'appui régionaux et départementaux regroupant tous les services et les partenaires du service civique sont mis en place. Des pôles d'appui territoriaux sont mis en place en partenariat avec la ligue de l'enseignement et Unicités pour accompagner les collectivités locales dans leurs projets d'accueil.

**Actions remarquables**

Action de développement du service civique auprès des personnes en situation de handicap lancée avec le collectif T'CAP et les CEMEA.

Partenariat entre la DAPSI et la DRAJES visant à mieux communiquer sur les missions proposées.

Partenariat avec l'association des Francas pour développer les missions d'engagement au sein des territoires prioritaires.

Le service civique a été créé en 2010.  
Il donne l'occasion à un jeune d'effectuer une mission d'intérêt général de 6 à 8 mois dans une association, une collectivité, une administration ou une autre institution. Le jeune est accompagné par un tuteur.

Le développement du service civique est une priorité du Président de la République qui a fixé un objectif national de 250 000 jeunes accueillis en mission de service civique.

Le service civique figure parmi les dispositifs mobilisables au titre du plan #1jeune1solution.

Axe  
2

Participer au développement d'une société de l'engagement

**OBJECTIF 3 : Assurer la promotion de la réserve civique**

Les services régionaux et départementaux jeunesse, engagement et sport ont assuré la promotion de la réserve civique pendant la crise sanitaire et sont en charge de la validation des missions.  
Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire sur la plateforme [www.jeveuxaider.gouv.fr](http://www.jeveuxaider.gouv.fr).  
La communication sur la réserve civique a été relancée suite à l'arrivée des réfugiés ukrainiens.

**Actions remarquables**

Information auprès des têtes de réseaux associatifs dans le cadre des webinaires organisés chaque semaine par la DRAJES pendant la crise sanitaire.

Promotion de la réserve civique par les services départementaux jeunesse, engagement et sport dans le cadre des politiques d'engagement.

Instituée par la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, la Réserve civique est une réponse au désir d'engagement des citoyens qui s'est largement manifesté après les attentats de 2015.  
La réserve civique permet l'engagement bénévole et occasionnel de citoyens et étrangers résidant régulièrement sur le territoire français.  
Ces projets peuvent concerner 10 domaines d'action : la solidarité et le vivre ensemble, l'éducation et l'insertion professionnelle, la culture, la santé, l'environnement, le sport, la mémoire et la citoyenneté, la coopération internationale, les interventions d'urgence en situation de crise ou d'événement exceptionnel, la sécurité.



Axe

3

Favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes

**OBJECTIF 1 : Contribuer au renforcement de l'information des jeunes**

Plus de 100 000 jeunes sont accueillis chaque année par les structures de l'Information Jeunesse en Pays de la Loire.

Le réseau comptabilise 70 structures qui maillent l'ensemble des départements.

Les services jeunesse, engagement et sport accompagnent info jeunes Pays de la Loire (anciennement CRIJ) dans sa mission de tête de réseau.

Le réseau information jeunesse est partenaire pour le déploiement de la "Boussole des jeunes" qui est effectif sur deux territoires : le département de Vendée et le territoire de la région de Saint-Nazaire.

**Actions remarquables**

Extension de l'expérimentation sur "la boussole des jeunes" dans le département de la Sarthe.

La région des Pays de la Loire expérimente le déploiement de points relais info jeunes. En concertation avec Info jeunes Pays de la Loire, la DRAJES et des SDJES déploient des points relais dans des structures volontaires (associations, collectivités, maisons France services, établissements scolaires).

Les politiques de jeunesse ont pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie et l'accès aux droits. À ce titre, la qualité de l'information qui leur est délivrée revêt une importance capitale. Or, ceux-ci expriment de façon récurrente leurs difficultés pour définir leurs besoins et accéder à une information adaptée. Ils souhaitent une information individualisée et simplifiée.

L'information des jeunes, destinée prioritairement aux 13-29 ans, s'inscrit dans les attributions relevant du ministère en charge de la jeunesse. L'article 54 de la loi "Égalité et Citoyenneté" apporte une reconnaissance législative à l'Information Jeunesse. Le travail de l'Information Jeunesse est dit généraliste. Pour mettre en œuvre cette mission, le ministère s'est prioritairement appuyé sur le réseau Information Jeunesse, représenté, piloté et animé par le réseau Info jeunes.

Parmi les outils au service de l'information, le ministère encourage le déploiement de la "Boussole des jeunes". Il s'agit d'un service numérique qui vise à recenser et expliciter les services mobilisables par les jeunes à l'échelle d'un territoire bien spécifique (communautés de communes voire département) et faciliter la mise en relation avec le bon professionnel.



Axe  
**3**

Favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes

**OBJECTIF 2 : Développer la mobilité des jeunes**

Un comité régional à la mobilité des jeunes existe dans la région depuis 2015. Il rassemble l'ensemble des acteurs de la mobilité, services de l'État, collectivités et associations. Il a permis l'installation d'une plateforme régionale de la mobilité co-animée par info jeunes Pays de la Loire et le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP). La DRAJES co-anime le Comité régional de la mobilité (COREMOB) avec la DAREIC et des projets sont accompagnés par les financements ERASMUS.

**Actions remarquables**

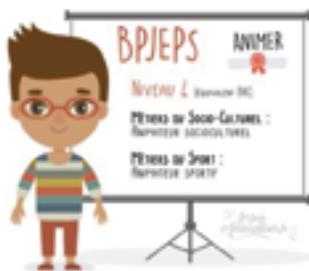
Feuille de route du COREMOB 2018-2021 qui fixe 6 axes stratégiques.

Travaux DRAJES/DAREIC engagés depuis la mise en place des nouveaux services.

La mobilité européenne et internationale des jeunes est un axe structurant des politiques de jeunesse. Ses bénéfices sur les jeunes en termes de (re) mobilisation, d'acquisition de compétences et de savoir-être sont aujourd'hui largement démontrés. La mobilité a également un impact positif sur les territoires par l'apport de ressources humaines et sociales et sur la société dans son ensemble via la promotion de l'ouverture, de l'enrichissement mutuel et de la citoyenneté européenne. De nombreux programmes sont mobilisés dans le cadre des programmes Erasmus +. Cette politique fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la présidence française pour l'union européenne.

**OBJECTIF 3 : Accompagner les jeunes dans leurs parcours de formation et d'insertion**

Les services JES sont fortement mobilisés pour accompagner les parcours d'insertion. Ils s'appuient notamment sur un partenariat avec le CREPS des Pays de la Loire. Un comité de pilotage régional a été installé. Les crédits du plan de relance ont permis d'accompagner plusieurs projets collectifs avec un accompagnement prévu de 134 jeunes.



**Actions remarquables**

La DRAJES soutient le projet EMMA mis en place par le CREPS. La formation vise à acquérir les compétences nécessaires à entrer en formation de niveau III ou IV dans le champ du sport et de l'animation (BPJEPS) :

- Identifier et renforcer son projet professionnel dans le champ de l'animation ou du sport ;
- Les compétences sociales indispensables dans le champ professionnel ;
- Acquérir un niveau de pratique suffisante pour satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation de niveau IV.

Participation de la DAPSI au comité de pilotage régional animé par la DRAJES.

L'accompagnement des jeunes dans leur parcours de formation et d'insertion est une priorité gouvernementale. Nombreux sont ceux qui ont une première expérience d'encadrement par l'obtention de diplômes fédéraux ou de diplômes de l'animation volontaire (BAFA, BAFD). Certains souhaitent accéder aux diplômes professionnels de la filière jeunesse et sport. Un dispositif spécifique a été mis en place depuis 2019. Le SESAME a pour objectif d'accompagner des jeunes, de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur et vers leur insertion. Il offrira un parcours individualisé : information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent. Un accompagnement personnalisé et/ou une aide financière peuvent être mis en place. Le SESAME figure parmi les mesures du plan gouvernemental #1jeune1solution.



Axe  
4

## Accompagner la structuration du secteur associatif ligérien

**OBJECTIF 1 : Soutenir les associations par la formation et l'aide aux projets**

Le DRAJES préside pour le compte du préfet de région la commission régionale "Fonds pour le Développement de la Vie Associative" (FDVA) et les SDJES assure le secrétariat des collèges départementaux.

Les crédits du FDVA en 2022 s'établissent à plus de 2 millions d'euros.

Cette progression est notamment due à la mobilisation des fonds inactifs.

Une concertation étroite est proposée avec le mouvement associatif pour élaborer la note de cadrage annuelle.

**Actions remarquables**

La DRAJES et le mouvement associatif (LMA) réalisent en 2022 une étude d'impact sur l'utilisation du FDVA afin de pouvoir alimenter la réflexion des collèges départementaux.



L'État soutient le développement de la vie associative par l'intermédiaire du **Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)**, créé par un décret du 30 décembre 2011 modifié.

Le FDVA soutient donc depuis 2018 :

- les associations pour la formation des bénévoles. L'appel à projets national annuel "FDVA1 - Formation des bénévoles" est publié en début de chaque année. Ce "FDVA - Formation des bénévoles" soutient des associations nationales et locales ;
- les associations pour leur fonctionnement et leurs projets innovants, dans la suite de l'ancienne "réserve parlementaire". Ce "FDVA2 - Fonctionnement et actions innovantes" est entièrement déconcentré.

Une réforme du FDVA de 2021 a modifié la gouvernance du FDVA avec la participation des parlementaires dans la gouvernance territoriale.

**OBJECTIF 2 : Consolider la professionnalisation des associations dans le champ du sport**

Dans le cadre de la directive de l'agence nationale du sport, l'action de la DRAJES et des SDJES vise à développer l'emploi au sein du mouvement sportif, à déployer le plan 1 jeune 1 solution et à accompagner l'apprentissage dans le champ du sport.

Des subventions sont accordées pour les créations de personnels qualifiés (postes d'éducateur sportif, d'agent de développement et de personnels administratifs) en fonction des besoins observés sur le territoire et des politiques ministérielles (territoires carencés, publics éloignés...).

En 2021, 340 emplois ont été soutenus.

**Actions remarquables**

La région est particulièrement dynamique et les demandes des associations sportives sont nombreuses. Le choix et la priorisation s'effectuent en concertation avec les membres de la conférence régionale du sport dans le cadre d'une conférence des financeurs (mouvement sportif, collectivités territoriales, secteur économique et social).

Le soutien à l'emploi vise principalement les territoires prioritaires.

L'État accompagne la professionnalisation et la structuration des associations par des aides à la création d'emplois. Deux leviers sont mobilisés :

- Les dispositifs spécifiques du plan #1jeune1solution
- Les crédits de l'agence nationale du sport

L'État accompagne de façon spécifique les emplois des associations du secteur du handicap.

Le développement de l'apprentissage dans le champ jeunesse et sports est également une priorité.

La concertation sur les aides à la création d'emplois doit s'envisager dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, au sein de la conférence régionale du sport.



**Axe  
4**

**Accompagner la structuration du secteur associatif ligérien**

**OBJECTIF 3 : Renforcer le réseau d'accompagnement aux acteurs associatifs**

La DRAJES et les SDEJS sont en lien permanent avec les associations têtes de réseaux.  
 Les échanges ont été renforcés dans le cadre de la crise COVID par l'organisation de webinaires réguliers.  
 Une convention est signée avec le mouvement associatif.  
 Une concertation est engagée sous l'égide de la DRAJES pour finaliser avec le LMA (le mouvement associatif) un protocole d'engagements réciproques autour de trois thématiques : accompagner la transition écologique et numérique, accompagner l'insertion des publics (notamment des jeunes) et contribuer à renforcer la cohésion sociale et territoriale.  
 Le suivi de la démarche expérimentale "guid'ASSO" lancée dans 3 régions est assuré.

**Actions remarquables**  
 Réunion régionale en fin d'année 2021 des points d'appui à la vie associative sous l'animation de la DRAJES, en lien avec les SDJES et le LMA.  
 Protocole d'accord préfet de région/LMA/ union régionale des missions locales en juillet 2021 pour accompagner le plan #1jeune1solution et positionner les têtes de réseaux dans l'accompagnement des associations.  
 Lancement en début d'année 2022 de la démarche "guid'ASSO".

Le soutien à la vie associative est une mission interministérielle exercée par les services jeunesse, engagement et sports sous l'autorité des préfets. Les associations sont des acteurs majeurs de la cohésion sociale et territoriale.  
 Un réseau de délégués régionaux et départementaux à la vie associative est l'interlocuteur du secteur associatif sur l'ensemble des sujets liés à leur fonctionnement.  
 L'État fait la promotion de relations contractualisées avec les associations, par le biais notamment de protocoles d'engagements réciproques.  
 Le dispositif d'appui aux associations est en cours de redéfinition par le déploiement d'une démarche projet intitulée "guid'ASSO".



# Sigles

<b>AEL</b>	Actions éducatives ligériennes (AEL)   Région des Pays de la Loire	<b>DAAC</b>	Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (rectorat)
<b>AESH</b>	Accompagnant des élèves en situation de handicap	<b>DAFPEN</b>	Délégation académique à la formation continue des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (Rectorat)
<b>AGAPAD</b>	Application pour faciliter la mise en œuvre de l'aide pédagogique à domicile	<b>DAFPIC</b>	Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (Rectorat)
<b>AMC</b>	Anglais monde contemporain	<b>DANE</b>	Délégation académique au numérique éducatif (Rectorat)
<b>AMI</b>	Appel à manifestation d'intérêt	<b>DAPSI</b>	Délégation académique à la persévérance scolaire et à l'insertion (Rectorat)
<b>APADHE</b>	Accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'École	<b>DAREIC</b>	Délégation académique aux relations européennes internationales et à la coopération (Rectorat)
<b>ASSP</b>	Accompagnement, soins et services à la personne	<b>DCIO</b>	Directeur des centres d'information et d'orientation
<b>BRIC</b>	Outil expérimental original et interactif spécialement conçu pour l'orientation des lycéens	<b>DDFPT</b>	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques en établissement
<b>BRIO</b>	Bibliothèque de ressources et d'idées pour la réalisation du chef-d'œuvre	<b>DEP</b>	Division de l'enseignement privé - second degré
<b>CAFA</b>	Centre académique de formation administrative	<b>DGEMC</b>	Droit et grands enjeux du monde contemporain
<b>Canopé</b>	Opérateur du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, spécialisé dans la formation et le développement professionnel des enseignants	<b>DGESCO</b>	Direction générale de l'enseignement scolaire
<b>CAPEI</b>	Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive	<b>DIPATE</b>	Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
<b>CARDIE</b>	Cellule académique recherche - développement de l'innovation et de l'expérimentation	<b>DIPE</b>	Division des personnels enseignants (Rectorat)
<b>CASNAV</b>	Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs	<b>Dispositif Profan</b>	Dispositif expérimental "ProFan" : adapter la formation dans les lycées professionnels aux mutations du monde du travail
<b>CAVL</b>	Conseil académique de la vie lycéenne	<b>DNB</b>	Diplôme national du brevet
<b>CDSEI</b>	Comités départementaux de suivi de l'école inclusive	<b>DPD</b>	Délégué à la protection des données (Rectorat)
<b>CDSG</b>	Classe de défense et de sécurité globales	<b>DRAAF</b>	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
<b>CDSNAV</b>	Centre départemental pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs	<b>DRAC</b>	Direction régionale des affaires culturelles
<b>CEE</b>	Conseil de l'évaluation de l'école	<b>DRAJES</b>	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
<b>CESC</b>	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté	<b>DRARI</b>	La délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation
<b>CFA</b>	Centre de formation d'apprentis	<b>DSDEN</b>	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
<b>CFG</b>	Certificat de formation générale	<b>DSR</b>	Document stratégique régional
<b>CHAD</b>	Classe à horaires aménagés danse	<b>EAC</b>	Éducation artistique et culturelle
<b>CHAM</b>	Classe à horaires aménagés musique	<b>EAFC</b>	École académique de la formation continue
<b>CIO</b>	Centre d'information et d'orientation	<b>EANA</b>	Élèves allophones nouvellement arrivés
<b>CLA</b>	Contrat local d'accompagnement	<b>EBEP</b>	Élèves à besoins éducatifs spécifiques ou à besoins éducatifs particuliers
<b>CLEA/CLEAC</b>	Contrat local d'éducation artistique et culturelle	<b>EDD</b>	Éducation au développement durable
<b>CLEE</b>	Comité local école-entreprise	<b>EFIV</b>	Enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs
<b>CLEMI</b>	Centre pour l'éducation aux médias et à l'information	<b>ELCS</b>	Enquête locale de climat scolaire
<b>Clg</b>	Collège	<b>ELEEC</b>	Bac Pro Electrotechnique, énergie, équipements communicants
<b>CNRD</b>	Concours national de la résistance et de la déportation	<b>e-lyco</b>	Espace numérique de travail de l'académie de Nantes (second degré)
<b>CPE</b>	Conseiller principal d'éducation	<b>EMC</b>	Éducation morale et civique
<b>CPLV</b>	Conseillers pédagogiques langues vivantes (premier degré)	<b>EMI</b>	Éducation aux médias et à l'information
<b>CPS</b>	Compétences psychosociales	<b>EMILE</b>	Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère
<b>CRA</b>	Centre de ressources autisme	<b>ENT</b>	Espace numérique de travail
<b>CREN</b>	Centre de recherche en éducation de Nantes	<b>EP</b>	Éducation prioritaire
<b>CS</b>	Climat scolaire	<b>EPI</b>	Enseignements pratiques interdisciplinaires
<b>CVC</b>	Conseil de vie collégienne	<b>EPLÉ</b>	Établissement public local d'enseignement
<b>CVL</b>	Conseil de vie lycéenne	<b>EPM</b>	Établissement pénitentiaire pour mineurs
		<b>e-primo</b>	Espace numérique de travail de l'académie de Nantes (premier degré)

<b>ERAEI</b>	Enseignant référent pour l'action européenne et internationale	<b>PAI</b>	Projet d'accueil individualisé
<b>ESPa</b>	École promotrice de la santé	<b>PAP</b>	Plan d'accompagnement personnalisé
<b>ETLV</b>	Enseignement technologique en langue vivante	<b>PEAC</b>	Parcours d'éducation artistique et culturelle
<b>ETNA</b>	Intranet de l'académie de Nantes	<b>PEM</b>	Projet d'éducation aux médias
<b>FCIL</b>	Formation complémentaire d'initiative locale	<b>PEP</b>	Pupilles de l'enseignement Public
<b>FOLIOS</b>	Application support des parcours éducatifs	<b>PFUE</b>	Présidence française de l'Union européenne
<b>FOQUALE</b>	Réseau des conseillers formation qualification emploi	<b>PIA</b>	Plans d'investissement d'avenir
<b>FRANCESCA</b>	Application académique pour le recensement des actions en faveur de la santé et la citoyenneté	<b>PIAL</b>	Pôle inclusif d'accompagnement localisé
		<b>PIAN</b>	Pôles d'insertion de l'académie de Nantes
<b>GACS</b>	Groupe académique climat scolaire	<b>PIX</b>	Plateforme d'évaluation et de certification des compétences numériques
<b>GPDS</b>	Groupe de prévention du décrochage scolaire	<b>PJJ</b>	Protection judiciaire de la jeunesse
<b>GRAF</b>	Groupe recherche action en formation	<b>PLP</b>	Professeur de lycée professionnel
<b>GThum</b>	Groupe thématique numérique	<b>PPCR</b>	Parcours professionnels, carrières et rémunérations
<b>IA-DASEN</b>	Inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale	<b>PPPE</b>	Parcours préparatoire au professorat des écoles
		<b>Programme BRIO</b>	Bond pour la réussite par l'initiative et l'ouverture (cordée de la réussite nantaise)
<b>IA-IPR</b>	Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional	<b>Programme TED-i</b>	Travailler ensemble à distance et en interaction
<b>IEN</b>	Inspecteur de l'Éducation nationale	<b>Programme pHARE</b>	Programme de lutte contre le harcèlement à l'école
<b>IFÉ</b>	l'Institut français de l'éducation	<b>PRHIEP</b>	Pôle ressources humaines informatique études et pilotages
<b>IGESR</b>	Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche	<b>PSAD</b>	Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
<b>IH2EF</b>	Institut des hautes études de l'éducation et de la formation	<b>Pôle santé social et handicap</b>	
<b>INSPE</b>	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation	<b>RASED</b>	Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
<b>IREPS</b>	Instance régionale d'éducation et de promotion santé	<b>REAP</b>	Application web de recensement économique de l'achat public
<b>IUT</b>	Institut universitaire de technologie	<b>REP+</b>	Réseaux d'éducation prioritaire renforcée
<b>JNI</b>	Journée nationale de l'innovation	<b>RSSI</b>	Responsable de la sécurité des systèmes d'information (Rectorat)
<b>LAB</b>	Labo pour l'innovation académique	<b>SAE</b>	Service de l'accompagnement éducatif
<b>Lab OF 16 18</b>	Lab régional obligation de formation des 16/18 ans	<b>SAFRAN / FOQUALE</b>	Application pour identifier les places vacantes dans les lycées
<b>LéA</b>	Lieux d'éducation associés	<b>SAIO</b>	Service académique d'information et d'orientation (Rectorat)
<b>LGT</b>	Lycée général et technologique	<b>SAPADHE/PREO</b>	Service d'assistance pédagogique à domicile / Passerelle pour le retour dans l'établissement d'origine
<b>LLCER</b>	Langues, littérature et cultures étrangères et régionales	<b>SDJES</b>	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
<b>LLU</b>	Liaison lycée-université	<b>SEGPA</b>	Section d'enseignement général et professionnel adapté
<b>LNC</b>	Lycées nouvelle chance	<b>SEPP</b>	Service de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Rectorat)
<b>LP</b>	Lycée professionnel	<b>SIEI</b>	Système interministériel d'échanges et d'informations
<b>LPI</b>	Livret de parcours inclusif	<b>SNU</b>	Service national universel
<b>LS2N</b>	Laboratoire des sciences du numérique de Nantes	<b>SUP</b>	Enseignement supérieur
<b>MAE</b>	Mission académique de l'encadrement	<b>THELEME et ETOILE</b>	Projets en partenariat avec les universités (Projet investissement avenir)
<b>MAST</b>	Mesure d'accompagnement scolaire et temporaire	<b>TraAM</b>	Travaux académiques mutualisés
<b>MDA</b>	Maisons des adolescents	<b>TSA</b>	Trouble du spectre de l'autisme
<b>MDPH</b>	Maison départementale pour les personnes handicapées	<b>TVP</b>	Transformation de la voie professionnelle
<b>MEAN</b>	Mathématique ensemble dans l'académie de Nantes	<b>UEEA</b>	Unité d'enseignement élémentaire autisme
<b>MENJS</b>	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports	<b>UEMA</b>	Unité d'enseignement en maternelle
<b>MFR</b>	Maison familiale et rurale	<b>ULIS</b>	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
<b>MIJEC</b>	Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique	<b>UPE2A</b>	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants
<b>MLDS</b>	Mission de lutte contre le décrochage scolaire	<b>VAE</b>	Validation des acquis de l'expérience
<b>OEPRE</b>	Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves		
<b>OF</b>	Obligation de Formation		
<b>ONPL</b>	Orchestre national des Pays de la Loire		
<b>OPCO</b>	Opérateur de compétences		
<b>PAD intégré</b>	Outil pour l'écriture collaborative		
<b>PAF</b>	Plan académique de Formation		
<b>PAFI</b>	Parcours aménagé de formation initiale		

## Référents académiques

Réussite axe 1

**Patricia GALEAZZI, IA-DASEN de la Loire-Atlantique - Gilles FARDIN, Doyen des IEN 1<sup>er</sup> degré - Christophe CAPDEVIELLE, IA-IPR Mathématiques**

Réussite axe 2

**Manuela - HALGAND-LE PALLEC, Chef du S.A.I.O. par intérim - Stéphane PARES, Principal de collège - Denis MARTIN, IA-IPR Sciences économiques et sociales**

Réussite axe 3

**Dominique CHEVRINAIS-POGLIO, IA-DAASEN du Maine-et-Loire - Yann BRUYERE, DAN - Anne-Françoise JÉGO, IA-IPR Espagnol**

Insertion axe 1

**Noémi FEUTRY, Infirmière Conseillère Technique - Jérôme SANCHEZ, Conseiller Technique de Service Social - Véronique BLUTEAU-DAVY, Doyenne des IA-IPR**

Insertion axe 2

**Benoit DECHAMBRE, IA-DASEN du Maine-et-Loire - Marie-Danielle MINIER, DAAC - Patricia de BUTLER, DAREIC**

Insertion axe 3

**Marie-Line BOURGOUIN, doyenne des IEN - EG ET IO - Bruno GRATKOWSKI, DAFPIC - Gérard BOCCANFUSO, Proviseur**

Solidarité axe 1

**Mathias BOUVIER, IA-DASEN de la Sarthe - Sophie SAVAGE, IA-IPR Lettres - Olivier MARECHAU, IEN IO**

Solidarité axe 2

**Laurence AMY, Conseillère Technique ASH - Anne-Léopoldine VINCENT, Médecin Conseillère Technique - Véronique GASTÉ, IA-DAASEN de la Loire-Atlantique**

Solidarité axe 3

**Catherine CÔME, IA-DASEN de la Vendée - Régis JACQMIN, Proviseur - Anne LE MAT, DAPSI**

Coopération axe 1

**Denis WALECKX, IA-DASEN de la Mayenne - ANNIE FORVEILLE, Secrétaire générale adjointe DPME - Sylvie MARQUER, CARDIE**

Coopération axe 2

**Arnaud SIMON, Secrétaire général adjoint DRH - Bertrand BARILLY, IENA de la Vendée - Alain GAUDEUL, IA-IPR, DAFPEN-DAFPE**

Coopération axe 3

**Bertrand SECHER, IA-DAASEN de la Loire-Atlantique - Christelle DURAND, Secrétaire générale adjointe DOGES - Jean-Michel MOREAU, Proviseur vie scolaire**



# ACADÉMIE DE NANTES

*Liberté*  
*Égalité*  
*Fraternité*